

Bergeron a eu les mains liées



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

● Six joueurs sans contrat

“Les décisions sont prises”

● Filion s'engage à agir

pages C-1 et C-2

“Client” de Tardif, Goulet pourrait être échangé



Gandhi rafle huit Oscars

Richard Attenborough brandit les deux Oscars qu'il a obtenus pour le film “Gandhi” (meilleur film et meilleur réalisateur) et Ben Kingsley, qui interprétait le rôle du mahatma, exhibe celui qu'on lui a décerné à titre de meilleur acteur.

détails, page B-7

Dans le secteur public, selon un jugement

La grève était bien illégale

par Louise LEMIEUX

Refusant de se prononcer sur la constitutionnalité des lois 70 et 105, le juge Gérard Boisvert, de la cour supérieure de Québec, a déclaré le fonctionnaire Louis Albert coupable d'avoir fait grève illégalement le 27 janvier, pendant la durée d'une convention collective.

Le juge a cependant refusé de dire si la convention collective en vigueur durant l'infraction était celle modifiée par les lois 70 (loi prolongeant la convention collective et

diminuant les salaires des employés des secteurs public et parapublic) et 105 (loi modifiant les conditions de travail de ces mêmes employés), ou celle existant antérieurement à ces lois.

C'est à la surprise générale que le juge Boisvert a rendu son jugement, hier, immédiatement après avoir entendu les plaidoiries des avocats représentant le gouvernement (Me William Atkinson) et M. Louis Albert (Me Louise Otis et Me Gilles Grenier).

Le gouvernement en appelait

du jugement rendu le 24 mars par le juge Jean Dutil. Ce jugement déclarait inconstitutionnelles les lois 70 et 105, parce que les documents sessionnels accompagnant ces lois n'avaient pas été traduits en anglais, comme l'exige l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Tant du côté du gouvernement que du côté des syndiqués, les avocats ont été surpris par le jugement Boisvert.

En déclarant Louis Albert coupable d'avoir fait grève il-

légalement, le juge Boisvert donne raison au gouvernement d'avoir poursuivi les quelque 28,000 enseignants et professionnels du gouvernement qui ont quitté leur travail durant le dernier conflit du Front commun.

Mais en ne précisant pas quelle convention collective s'applique au moment du conflit, le juge Boisvert ouvre la porte aux poursuites civiles que pourront tenter les syndiqués

Voir page A-2, GRÈVE
autre texte, page A-2

Pour remplacer Sartou, assassiné

Un Israélien a représenté l'OLP

ALBUFEIRA, Portugal (d'après AFP et LE SOLEIL) — Pour la première fois de son histoire, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a confié à un Israélien une mission politique de représentation des Palestiniens.

En désignant hier M. Ilan Ha-

levy, journaliste indépendant israélien, pour représenter l'organisation palestinienne à la séance de clôture du congrès de l'Internationale socialiste, le chef de l'OLP répondait ainsi, note les observateurs, à ses détracteurs à l'intérieur de la centrale palestinienne

comme à l'extérieur.

Né à Paris, résidant dans la capitale française depuis huit ans, âgé d'une quarantaine d'années, le journaliste Halevy est bien connu pour ses opinions opposées au sionisme et à la politique actuelle du gouvernement israélien. Il a sou-

tenu à maintes reprises par ses conférences et ses travaux la cause des Palestiniens et favorisé la réconciliation des Palestiniens et des Israéliens comme son prédécesseur, le Dr Issam Sartou, assassiné dimanche matin par un commando d'un groupe dissident de l'OLP.

A la mission de l'OLP à Paris, on a indiqué que “l'OLP, consciente de l'importance que revêt le dialogue avec les forces de l'Internationale socialiste, a pris cette décision afin de ne pas permettre aux forces hostiles à ce dialogue d'exploiter la disparition de M. Sar-

taoui”.

Invité par le Mouvement québécois pour combattre le racisme,

Voir page A-2, OLP
autre texte, page B-1
l'éditorial de Paul Lachance, page A-12

sommaire

Annonces classées D-4 à D-10

Arts et spectacles B-6 et B-7

Bingo Soleil B-6

Bridge D-8

Carrières et professions B-5

Décès D-11

Economie-finances D-1 à D-3

Feuilleton B-8

Horoscope D-9

Information régionale A-6 à A-8

Loterie A-2

Mode B-3

Monde B-1 à B-5

Mot mystère D-4

Mots croisés D-5

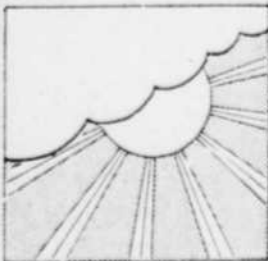
Où aller à Québec B-8

Page des lecteurs A-13

Page documentaire A-11

Patron D-8

Télévision B-6



Dégagement et temps doux pour demain. Après avoir baissé à moins 3, cette nuit, le mercure atteindrait 7.

détails, page D-4

Risque d'éboulis à Sillery

Des experts recommandent l'évacuation

par Michel TRUCHON

Les risques de glissement de terrain dans la falaise, près de la côte de l'Eglise à Sillery, se sont accrus au cours des derniers jours au point qu'Urgence-Environnement-Québec a avisé hier le Bureau de la protection civile qu'il était urgent d'évacuer les occupants de quatre des douze maisons en rangée des Jardins du Fleuve menacées par l'ébou-

lis. Les propriétaires de ces maisons ont cependant refusé de quitter les lieux, estimant que le danger n'est pas aussi grand que le croient les spécialistes.

C'est au milieu de la semaine dernière qu'une fissure large d'une cinquantaine de centimètres a été observée dans la couche de terre recouvrant la falaise de tuf, derrière le 2120 chemin du Foulon. A ce moment, les employés de la ville de Sillery ont disposé une douzaine de

blocs de béton pesant chacun trois tonnes pour protéger les maisons récemment construites.

Les inclinomètres installés par les géologues du ministère des Mines et des Ressources ont déclenché l'alarme deux fois, dimanche et hier. Un premier relevé a indiqué que la fissure s'était élargie d'une soixantaine de centimètres depuis vendredi. Les lectures faites hier montraient que la plaque instable a bougé d'une vingtaine de centimètres pendant la journée et qu'elle descendait lentement à environ trois centimètres à l'heure.

“C'est inquiétant, mais les risques demeurent quand même marginaux”, a dit M. Robert Bergeron, géologue.

La recommandation d'évacuation faite par Urgence-Environnement est une mesure de

Voir page A-2, ÉBOULIS
autre texte, page A-2



Le Soleil, René Saint-Pierre

La fissure décelée dans la couche de terre, dans la falaise derrière le 2120 chemin du Foulon, s'est élargie d'une soixantaine de centimètres en fin de semaine et la plaque de terre glisse à raison de 3 cm à l'heure, environ.



LA PLUS Belle PIZZA EN VILLE!
SALLE À MANGER COMPTOIR/LIVRAISON



A-2

Causes de 8,000 fonctionnaires reportées au 3 mai

par Louise LEMIEUX

Pendant que le juge Gérard Boisvert entendait l'appel du jugement Dutil, en cour supérieure, quelque 350 autres syndiqués comparaissent "administrativement" devant le juge Jean Dutil, en cour des sessions de la paix.

Ces dossiers, de même que les 8,000 autres qui ont déjà été soumis au juge Dutil, ont été reportés au 3 mai. Il en sera de même avec les 28,000 accusations portées par le gou-

vernement à travers la province, à la suite des débrayages de janvier et février.

On procédera dans ces dossiers lorsqu'une décision finale sera rendue dans les cinq dossiers types.

Quatre autres cas types ont été choisis lors des comparutions d'hier. Il s'agit des dossiers de Richard Saint-Pierre, Alain Beauvais, Yvon Robitaille et Martineau Beaulieu.

Le juge entendra les représentations des avocats dans ces dossiers le 19 avril. On

s'attend, du côté des avocats du gouvernement, à ce que les procureurs des syndiqués remettent en cause la juridiction du tribunal.

Le premier dossier type, celui de M. Louis Albert doit être porté en cour d'appel dès aujourd'hui, par son avocate, Me Louise Otis. A l'issue du procès "de novo" présidé par le juge Gérard Boisvert, M. Albert a été reconnu coupable d'avoir participé à une grève illégale le 27 janvier.

Abonnés d'Hydro encore sans courant

par Lucien LATULIPPE

Environ 1,000 abonnés d'Hydro-Québec étaient encore privés d'électricité à minuit dans la région de Québec et des équipes de travailleurs devaient tenter de compléter les réparations au cours de la nuit dernière. Hier matin, 28,000 abonnés étaient sans électricité.

Il s'agissait de pannes isolées dans l'île d'Orléans, à Boischatel, à Sainte-Thérèse de Beauport, à Lac-Saint-Charles, à Fossambault, dans Québec et à Sainte-Foy. Comme le travail de nuit est plus difficile et que certains endroits sont difficiles d'accès, un porte-parole d'Hydro laissait entendre que le travail ne pourrait être complété que de jour.

ÉBOULIS (Suite de la première page)

prudence, car on ignore la quantité de terre qui pourrait glisser, de même que la vitesse qu'elle pourrait atteindre. Un éboulement est toujours appréhendé car les récentes chutes de pluie et de neige ont augmenté la quantité d'eau dans le sol qui est devenu de plus en plus instable.

À la suite d'une série de consultations menées par les responsables d'Urgence-Environnement, l'organisme a aussi recommandé hier que des blocs supplémentaires soient disposés pour protéger les maisons.

La Protection civile de Sil-

lery est intervenue une deuxième fois en moins d'une semaine, à la demande des spécialistes, pour installer un puissant éclairage afin de permettre aux géologues d'observer le mouvement de la masse de terre.

En fin de semaine, le promoteur des Jardins du Fleuve a fait couper les arbres sur le pan de sol instable pour éviter que les fils électriques ne soient coupés si le tout atteint le bas de la falaise.

Les équipes sont demeurées sur place toute la soirée et toute la nuit pour veiller au grain.

GRÈVE (Suite de la première page)

qui présumeront que la convention collective non modifiée s'appliquait au moment de leur infraction.

À la fin de l'audience, hier, Me Louise Otis, encore incrédule après avoir entendu le jugement du juge Gérard Boisvert, a assuré les journalistes que, "dès demain, le SPGQ, de même que les autres syndicats impliqués, vont entreprendre des poursuites pour récupérer les \$523 millions que doit le gouvernement à ses employés". Car, dans l'esprit de l'avocate, "le jugement Boisvert établit clairement que l'article trois de la loi 70 prolonge les vieilles conventions collectives et les anciens salaires et conditions de travail".

Me William Atkinson, le procureur du gouvernement, s'est dit lui aussi heureux du jugement Boisvert, qui donne raison au procureur général d'avoir poursuivi les syndiqués pour grève illégale. Les éventuelles poursuites de \$523 millions

ne l'inquiètent pas outre mesure. Car, soutient-il, le gouvernement, qui a déjà fait traduire les fameux documents sessionnels n'aura qu'à passer deux nouvelles lois pour rendre constitutionnelles les dispositions des lois 70 et 105.

C'est aussi ce que suggère le juge Boisvert dans son jugement: "... je suis très conscient du fait que si les tribunaux me donnent raison mais qu'ils disent... que les articles de loi en vertu desquels les salaires des fonctionnaires ont été réduits de 20 pour 100 durant une période de trois mois sont inconstitutionnels parce que décrétés par un document sessionnel n'existant qu'en français, la facture pour le gouvernement sera considérable... \$520 millions. Sans doute la législature devra-t-elle légiférer de nouveau, en surveillant d'avantage la facture de sa législation".

OLP (Suite de la première page)

M. Halevy était venu au Québec à la fin de 1979 et lors d'une entrevue accordée au représentant du SOLEIL, il avait soutenu que le "racisme était lié aux principes mêmes qui avaient présidé à la fondation d'Israël en 1947".

"Créer un Etat pour les Juifs en Palestine, disait-il au cours de cette entrevue, c'était établir une nouvelle société en repoussant la société palestinienne établie sur ses terres."

Pour Ilan Halevy, les rapports entre Israéliens et Palestiniens doivent changer, d'où la nécessité d'établir un dialogue direct et franc entre les deux communautés, soutenant ainsi largement la thèse du Dr Sartouli.

En cela, il épouse les principes

de tous les mouvements nés récemment en Israël opposés à la politique actuelle à l'égard des Palestiniens et de l'occupation de leurs terres. Notons le mouvement "La Paix maintenant", la Conférence pour la paix, dirigée par le général israélien à la retraite Matti Peled, héros de la guerre des Six Jours en 1967, la gauche du Parti travaillistes, etc....

Au cours de cette entrevue donnée en décembre 1979, il affirmait: "Le peuple israélien doit, s'il veut survivre, changer fondamentalement la nature de ses rapports avec le peuple palestinien et avec le monde arabe, c'est-à-dire reconnaître les droits du peuple palestinien."



M. Robert Bergeron, du ministère de l'Énergie et des Ressources, a effectué d'autres lectures sur l'inclinomètre installé dans la falaise de Silery, près de la côte de l'Église, hier.

Selon des proprios Un dispositif de sécurité exagéré

par Michel TRUCHON

Certains propriétaires de maisons des Jardins du Fleuve, à Silery, sont très mécontents, mais pas pour les raisons que l'on pourrait croire.

Ils trouvent en effet étrange que l'on fasse toute une histoire au sujet d'un possible "glissement de terrain" qui n'a rien de menaçant à leurs yeux.

M. Roger Paquet, président de l'assemblée des propriétaires, a dénoncé hier ce qu'il appelle une "exagération de moyens de sécurité". Il y a lieu de se demander pourquoi on a mis en place tout ce dispositif de prévention, dit-il.

"La situation est exagérée à un point tel qu'il y en a qui semblent s'imaginer qu'on va se retrouver avec le domaine Cataracqui dans notre cour...", dit M. Paquet.

Selon lui, le déploiement de toutes ces mesures de sécurité est en train de transformer les Jardins du Fleuve en une véritable attraction publique.

Le président des propriétaires dit que la loi 28 (évacuation obligatoire) ne s'applique pas dans ce cas. La décision de partir ou de rester relève de chacun des occupants des maisons.

"Trop, c'est trop... Ça énerve les gens pour rien. On a mal expliqué la situation. On semble penser que c'est toute la falaise qui va s'effondrer et non seulement une simple couche de terre...", soutient M. Paquet.

Le chef de police de Silery, M. André Tremblay, à qui il faisait ces

remarques, lui répondit qu'il fallait se demander qui serait blâmé s'il se produisait quelque chose de grave et si toutes les mesures de sécurité n'avaient pas été prises.

"Perruque" de terre

M. Yves Bérubé, un autre propriétaire des Jardins du Fleuve, n'a pas l'intention de bouger de chez lui. "Il n'y a pas de quoi s'énerver, ce n'est pas ce qu'ils pensent", soutient-il, se disant surpris de la réaction des "professionnels".

Selon lui, la plaque de terre va descendre lentement et le seul risque, c'est qu'il y ait quelques roches qui tombent et qui seraient immédiatement arrêtées par le muret construit l'été dernier.

"On le savait d'avance, que cela descendrait, car la falaise a été coupée par le bas. Il faut que la falaise s'égalise, c'est la loi de la gravité dans sa plus simple expression..."

M. Bérubé est convaincu que l'éboulement survenu l'été dernier lors de la construction des maisons en rangée était bien plus important.

"Mais, là encore, c'était facile à expliquer, puisque cette partie était constituée de matériaux de remplissage. De chaque côté, c'est solide. Ce qui glisse, c'est une simple "perruque" de terre et cela ne risque pas de faire de gros dégâts..."

Une étude menée par les ministères de l'Environnement, de l'Énergie et des Ressources et des Affaires culturelles prévoit un réaménagement de la falaise, ce printemps.

Walesa a rencontré les ex-dirigeants de Solidarité entrés dans la clandestinité

VARSOVIE (AFP) — Lech Walesa, pour la première fois depuis sa remise en liberté le 14 novembre après onze mois d'internement, a eu, de samedi à lundi, une rencontre avec les anciens dirigeants de Solidarité, entrés dans la clandestinité.

Un communiqué, diffusé ce mardi matin par téléphone à son domicile à Gdansk, se borne à indiquer qu'au cours de cette rencontre avec les membres de la Commission provisoire de coordination (TKK), dont le lieu n'est

pas précisé, les participants ont "discuté de la situation actuelle dans le pays" et ont "défini une attitude commune".

En même temps, cette réunion peut apparaître comme un défi lancé au gouvernement, à trois se-

maines des manifestations attendues pour le 1er mai (fête du Travail) et le 3 mai (anniversaire de la première constitution démocratique de 1791), et à peine un peu plus de deux mois avant la venue du pape Jean-Paul II.

KENZO

collection printemps-été '83

kenzo, premier à présenter des collections où dominent la recherche de l'essentiel dans la forme et le mouvement... par son habileté à traiter les matières, à les agencer, à les colorer, kenzo fait de la mode un jeu fantastique de formes et de couleurs qui surprend, qui attire et qui séduit!

voyez en exclusivité chez nous, le coin-boutique kenzo, regroupant ses dernières créations printemps-été '83, à nos magasins de place ste-foy et galeries de la capitale.

la maison

simons

place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

LA QUOTIDIENNE
(tirage de lundi)
9-6-3-9
Numéro Boni:
192151
Informations: **643-8990**

le mot du jour

Sans rétribution
Beaucoup d'efforts ont été faits, depuis quelques années, pour le corriger, mais on le voit et on l'entend encore trop souvent: il s'agit de "appointement". Ce terme, calqué de l'anglais (appointment), se traduit par rendez-vous, entrevue, convocation...
Pierre BELLEAU

LE SOLEIL
SERVICE AUX ABONNES (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30
Samedi: 8h00 à 13h00
REDACTION
647-3394 du lundi au vendredi de 8h à 15h30
647-3233 à partir de 19h30 et en fin de semaine
RENSEIGNEMENTS: 647-3233

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

bingo SOLEIL
Gagnantes Numéro chanceux du vendredi 8 avril
Mme Céline Pouliot
Charlesbourg, Qué **50\$**
Mme Léandre Chabot
Montmagny, Qué **50\$**

Lévesque réagit à "Dénigrement" Congédiement des coupables

par Maurice GIRARD

MONTREAL (PC) — Le gouvernement du Québec congédiera sur-le-champ tout fonctionnaire ou professionnel du gouvernement pris en flagrant délit de communiquer aux médias des informations sur la gestion de l'Etat.

"Je l'ai dit et je le répète, s'il y en a qui se font prendre en flagrant délit, c'est évident que c'est un cas de renvoi automatique", a déclaré le premier ministre, interrogé en conférence de presse après une rencontre avec les membres de la Municipalité régionale de comté de Champlain, qui comprend la circonscription du premier ministre.

M. Lévesque commentait l'"Opération dénigrement" mis en place depuis le 8 février par les 9,000 fonctionnaires du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).

La tactique syndicale — "inqualifiable", aux yeux du premier ministre — consiste à refiler à la presse et à l'opposition libérale des informations embarrassantes sur l'administration dirigée par le gouvernement du Parti québécois.

Le climat

Hier, le premier ministre a précisé que le gouvernement n'avait pas l'intention de mettre en place un système de surveillance serré,

genre "Gestapo". "Pour l'instant, il n'est pas question de faire des trucs policiers pour essayer de voir ce qui se passe."

M. Lévesque espère tout simplement que les choses vont se régler et il impute au climat l'attitude des professionnels, "comme il arrive après une grève qui a mal tourné, un conflit qu'on n'a pas tout à fait gagné comme on était habitué de les gagner".

Mais le premier ministre leur a servi une sévère mise en garde: "Il y a une limite à ça", a dit M. Lévesque, qui s'est d'ailleurs montré plus mordant dans ses commentaires en anglais.

Ce genre d'attitudes de la part d'employés de l'Etat est d'une "incroyable irresponsabilité", a-t-il soutenu, surtout de la part des professionnels qui sont soumis à leur serment d'office.



M. Lévesque, photographié hier à Montréal, lorsqu'il servait sa sévère mise en garde aux fonctionnaires.

Etonnement au ministère de la Fonction publique

par J.-Jacques SAMSON

La menace des professionnels du gouvernement de livrer aux médias et à l'opposition libérale des informations susceptibles de discréditer le gouvernement Lévesque a beaucoup étonné au bureau de la ministre de la Fonction publique, Mme Denise Leblanc-Bantey.

Une porte-parole de la ministre, Mme Gisèle Rhéaume, a indiqué "qu'on a fait le saut" à la direction du ministère hier matin puisque la partie patronale avait déposé vendredi aux dirigeants syndicaux des propositions sur les changements de grade des pro-

fessionnels "qui constituaient toute une différence par rapport au décret", affirmait-elle.

Les menaces du SPGQ n'auront aucun effet sur le déroulement des pourparlers, soutenait-elle par ailleurs. "Si les professionnels ont des choses à sortir, ils les sortiront mais on ne reviendra pas sur le statu quo pour cela", ajoutait Mme Rhéaume. Le dossier de négociations va se poursuivre comme il est fait actuellement, dit-elle. Les gens ici sont disponibles à tous les jours pour négocier et ils le font au rythme que désirent les professionnels.

Une nouvelle rencontre entre les deux parties a eu lieu hier.

Pas de sanctions imposées encore

Le directeur général des relations de travail au ministère de la Fonction publique, M. Gaëtan Langlois, a indiqué pour sa part "attendre la réalité des choses" qui pourraient survenir, au-delà des déclarations de la fin de semaine et les menaces de manquement au serment de discrétion. Ce serment dit: "Je jure ou affirme solennellement que je ne révélerai et ne ferai connaître, sans y être dûment autorisé, quoi que ce soit dont j'aurai eu connaissance dans l'exercice de ma charge".

L'article 108 de la loi de la fonction publique prévoit la destitution pour un manquement à ce serment.

Selon M. Langlois, le ministère ne compte pas pour le moment adresser des mises en garde aux syndiqués ou aborder la question avec les dirigeants syndicaux. Chaque ministère, ajoutait-il, est responsable de l'application des articles de la loi.

Les cas de "fuites" dans les médias ou ailleurs entraînent le déclenchement d'une enquête pour amasser la preuve nécessaire contre le fauteur.

"Il y a eu des dossiers sortis dans le public déjà mais de notre côté, il n'y a pas eu de mesure prise. On n'a pas finalisé les enquêtes encore", ajoutait M. Langlois.

Les négociations

Les modifications apportées au décret dans les plus récentes offres patronales visent à abolir les examens de passage de grade, du grade 3 (à l'entrée en fonction du professionnel) vers le grade 2 et ensuite vers le grade 1.

Service de santé

Les provinces craignent une détérioration

TORONTO (CP-PC-UPC) — Les ministres des Finances des provinces ont brandi hier le spectre d'une réduction des services de santé en redemandant au gouvernement fédéral de négocier à la hausse sa participation financière aux soins de santé et à l'éducation post-secondaire.

Dans un communiqué commun, les ministres réclament un moratoire de deux ans sur les réductions déjà annoncées par Ottawa à ce chapitre le mois dernier. Le ministre fédéral des Finances, M. Marc Lalonde, avait alors dit que les paiements de transfert aux provinces étaient soumis aux normes fédérales des 6 et 5 pour 100.

Les ministres des provinces ont affirmé hier que les restrictions fédérales leur avaient déjà coûté \$1 milliard pour l'exercice 1982-1983.

Ticket modérateur évoqué

Le trésorier de l'Ontario, M.

Frank Miller, a indiqué hier que l'attitude fédérale augmentait la possibilité que sa province imite le geste de l'Alberta et décide d'imposer un ticket modérateur aux usagers des services médicaux. Il a dit, toutefois, que le projet déplaisait au cabinet et que tout serait fait pour ne pas avoir à recourir à un tel ticket modérateur.

Réduction de \$6.2 milliards

Le communiqué qualifie d'injustifiées les nouvelles réductions des paiements de transfert aux provinces et dit que les réductions additionnelles vont mettre en péril la viabilité même du financement des systèmes des services de santé et d'éducation post-secondaire. La réduction de la contribution fédérale à ces systèmes, annoncée l'année dernière et cette année, totalisera \$6.2 milliards sur une période de cinq ans se terminant en 1986.

Le mandat de grève est maintenu à CHRC et CHOI-MF

par Pierre PELCHAT

Une menace de grève plane toujours sur les stations radiophoniques CHRC et CHOI-MF. En effet, les employés syndiqués de ces filiales du groupe Télé-Capitale ont renouvelé, hier soir, dans une proportion de 75.9 pour 100 le mandat de grève à déclencher au moment jugé opportun confié à leurs dirigeants syndicaux.

Après avoir pris connaissance du bilan des négociations et de l'impasse provoquée par le dépôt d'un document confidentiel par la partie patronale au conciliateur gouvernemental, M. Rock Saint-Hilaire, renfermant les offres normatives de l'employeur, 31 syndiqués ont de nouveau voté pour la grève générale alors que 10 employés s'y sont opposés.

En janvier dernier, c'est à 89 pour 100 que les syndiqués de CHRC et CHOI-MF, membres depuis peu du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), s'étaient prononcés pour le recours à ce moyen de pression pour amener l'employeur à négocier.

Malgré la baisse du nombre de syndiqués favorables à un débrayage, le président du syndicat, M. Jean Fortin, s'est montré satisfait des derniers résultats estimant que ce deuxième vote est plus significatif. "Ce nouveau scrutin est plus

conséquent", a-t-il mentionné.

Quoi qu'il en soit, la grève ne pourra être déclenchée avant quelques semaines dans l'éventualité où les pourparlers devaient demeurer dans l'impasse. C'est le ministre fédéral du Travail qui autorise le droit de grève après avoir étudié le rapport du conciliateur chargé de ce dossier.

Or, ce nouveau vote de grève pourrait bien placer le conciliateur dans l'embarras puisqu'il a accepté de conserver dans la confidentialité un document contenant les offres normatives de la compagnie. De son côté, la partie syndicale se refuse à négocier de cette façon et demande aux négociateurs patronaux de négocier au grand jour.

Dans le cas où l'employeur maintiendrait sa décision, le conciliateur ne pourrait avoir d'autres choix que de remettre son rapport au ministre du Travail et conclure qu'un rapprochement, dans les circonstances, semble impossible.

Selon le conseiller syndical, M. Yvon Forques, la décision pa-

LES CHAÎNES DES PAYS SONART

YAMAHA

AP-B110 C
TOURNE DISQUE
• Entraînement par courroie
• Retour automatique
• Commandes à l'avant

R-500
Récepteur AM/FM stéréo
• Puissance de 40 watts RMS par canal
• D.H.T. 0.015%

SERIE 4
Enceintes acoustiques
• 3 voies
• Haut-parleurs de 10 po pour les basses
• Haut-parleur au Ferro-Fluid pour les aigus

699⁹⁰

QUÉBEC 11, boul. Saint-Cyrille 522-5625
SAINT-NICOLAS Centre Normandie 871-1164
LEVIS 8, Trans-Canada ouest 833-6261

Les Robitaille

ENTREPOSE VOS FOURRURES

- Nettoyage "Lusterized"
- Réparation - Remodelage
- Estimation gratuite (réparations)
- Service de cueillette gratuit

Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
500 \$	1 000 \$	2 000 \$	3 000 \$
15 \$	20 \$	35 \$	45 \$

ASSURANCE DISPONIBLE SUR DEMANDE (en sus)

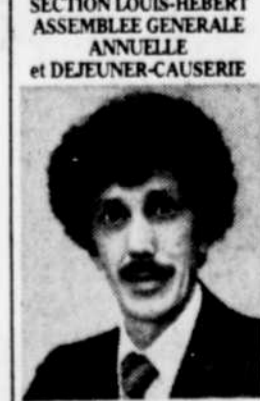
700, RICHELIEU, QUÉBEC
TEL. 522-3288 / 522-0120

CHAMBRE de COMMERCE, INDUSTRIE FOY



Monsieur Jean Brunelle
professeur au département d'éducation physique de l'Université Laval, sera le conférencier invité lors d'un 5 à 7 qui se tiendra à la Brasserie Labatt, 250, rue Lachance, Duberger, le jeudi 14 avril.
Entrée gratuite
Pour réservations: 651-7181 (ANN.)

Coopérants



JEAN-LOUIS COTE
Administrateur des COOPÉRANTS, Société mutuelle d'assurance-vie et compagnie d'assurance-générale.
Sujet: Rapport annuel des COOPÉRANTS pour l'exercice financier 1982.
Dimanche 17 avril, 9h-45
MOTEL UNIVERSEL
2300, chemin Sainte-Foy
Réservation aux heures de bureau 659-3794
Bienvenue aux sociétaires

BUREAUX A LOUER
— De 500 à 2,400 pieds carrés
— 1 mois gratuit
— Stationnement
681-7728

A-4

La syndicalisation du secteur privé s'enlise

par Pierre PELCHAT

La syndicalisation dans le secteur privé au Québec stagne à un niveau relativement faible depuis plusieurs années. Qui plus est, si les règles du jeu ne sont pas changées pour faciliter ce droit de former un syndicat, le taux de syndicalisation va inévitablement diminuer.

C'est la conclusion à laquelle sont venus deux professeurs de l'université Laval, MM. Claude Rouleau et Jacques Bélanger, dans un exposé présenté, hier, à l'ouverture du 38e congrès annuel des relations industrielles. Ces assises qui se déroulent à Québec ont pour thème "Faut-il accroître la syndicalisation dans le secteur privé?"

Selon M. Rouleau, le maintien du statu quo n'est pas un choix neutre car le régime d'accès à la syndicalisation et le régime des relations de travail sont très liés à des décisions politiques.

Si le taux de syndicalisation dans le secteur public au Québec dépasse 80 pour 100, le secteur privé fait définitivement figure de parent pauvre avec un maigre pourcentage de 27 pour 100.

La syndicalisation est particulièrement très faible dans le secteur des services comme le commerce, la finance, l'assurance, l'immobilier, les loisirs, l'hôtellerie et la restauration où le taux d'em-

ployés syndiqués n'atteint que 13 pour 100.

Or, comme le constatent les deux spécialistes en relations de travail, c'est principalement dans le secteur des services que sont créés la majorité des nouveaux emplois. La proportion de l'emploi dans le secteur tertiaire est passée de 53,8 pour 100 en 1961, 62,9 pour 100 en 1973 et 69,2 pour 100 en 1982.

Cette évolution de la main-d'œuvre freine en quelque sorte la syndicalisation. Dans la même optique, ces experts croient que les changements technologiques à venir pourraient concourir à réduire le taux d'employés syndiqués par rapport à l'ensemble de la population active.

Par ailleurs, au cours d'une autre conférence, le vice-président de la CSN, M. Pierre Mercille, n'a pas manqué de dénoncer les entraves faites pour empêcher la syndicalisation de groupes de travailleurs.

M. Mercille a identifié certaines tactiques des employeurs pour empêcher la venue d'un syndicat dont celles de l'organisation d'un "syndicat de boutique" plus près des vues du patron, le congédiement des employés plus syndicalistes, l'octroi de sous-contrats, les lenteurs administratives du ministère

du Travail et l'intervention des tribunaux supérieurs.

Selon une étude effectuée par la CSN, sur 184 syndicats accrédités dans le secteur privé sur une période de 2,5 ans, plus de 36 pour 100 des syndicats ont dû patienter pendant plus de six mois avant d'obtenir leur certificat d'accréditation. M. Mercille a ajouté que ce chiffre passe à 69 pour 100 pour ceux qui ont dû attendre plus de trois mois.

Pour sa part, M. Bertin Nadeau, président du conseil de la société Unigesco, estime que le gouvernement ne devrait en aucun temps changer les règles du jeu pour faciliter encore plus la syndicalisation.

Il estime qu'une telle mesure va contribuer à l'appauvrissement de la société. A son avis, c'est beaucoup plus des façons de créer de la richesse que des nouveaux mécanismes pour redistribuer cette richesse dont la société a présentement besoin.

De plus, il considère que les gouvernements sont maintenant beaucoup mieux placés pour répartir la richesse entre autres par l'impôt progressif. Augmenter les pouvoirs de revendications des syndicats reviendrait à favoriser des groupes déjà privilégiés sur les dos des plus démunis, a-t-il conclu.



Divers exposés ont été prononcés hier, jour d'ouverture du 38e congrès annuel des relations industrielles.

Prestations proposées pour les femmes qui demeurent au foyer

OTTAWA (PC) — Dans un rapport majoritaire soumis au ministre fédéral de la Santé, le comité consultatif du régime de pension du Canada recommande l'accès des maîtresses de maison au programme.

Quelque 2,5 millions de femmes, ne se trouvant pas sur le marché du travail, sont actuellement privées du régime de pension.

En vertu des suggestions du comité, le conjoint survivant re-

cevrait des prestations sans avoir jamais versé de cotisations, s'il prenait soin d'enfants de moins de sept ans ou des parents handicapés.

Trois des 14 membres du comité se sont déjà dissociés de ces recommandations et ont remis un rapport minoritaire à Mme Monique Bégin. Un autre membre n'a pas voulu s'associer ni à la majorité ni à la minorité.

Le rapport majoritaire rejoint les préoccupations de diverses as-

sociations féminines qui ont étudié la question.

La moitié

Pour calculer la pension, la valeur des services des femmes d'intérieur serait fixée à la moitié du salaire moyen dans l'industrie.

Cela équivaudrait pour l'an dernier à environ \$9,500, soit à peu près le même montant qu'il en coûterait pour engager une ménagère de 40 à 45 heures par semaine.

Les témoignages n'ont pas nuï à la réputation du gouvernement (Lévesque)

LONGUEUIL (PC) René Lévesque ne — Le premier ministre croit pas que sa ré-

putation ou celle du gouvernement soit entachée par les témoignages entendus devant la commission de l'énergie et des ressources qui examine l'implication du son bureau et de ses proches collaborateurs dans le règlement à l'amiable de \$200,000 conclu en mars 1979 à la suite du saccage du chantier LG-2, le 21 mars 1974.

"J'ai remarqué que les médias d'information insistent beaucoup là-dessus. Mais c'est drôle, je ne trouve pas (que les témoignages ternissent l'image du gouvernement)... chacun son opinion", a répondu le premier ministre Lévesque au cours d'une conférence de presse.

Regrets

Dans sa brève intervention, M. Lévesque a dit "regretter" le traitement fait par les médias d'information qui, a-t-il laissé entendre, montent en épingle cette histoire.

Le premier ministre a laissé entendre qu'il témoignerait à la reprise des travaux de la commission "s'ils (les libéraux) ne font pas exprès pour éterniser les choses, comme ils l'ont fait avec M. (Claude) Laliberté (président de la SEBJ)".

Chez Eaton; une gamme unique de vêtements confortables à rabais intéressants vous attend!

15% à 25% de rabais!



Chemises habillées Birkdale Eaton

Élégantes chemises habillées en polyester et coton.

1. Modèle ton sur ton, à manches longues. Blanc, bleu etivoire. Encolures: 14 1/2 à 17. Manches: 32 à 34.

Prix courant Eaton 14.00 10.99 ch.

2. Chemise à manches longues, de tons unis. Choix de blanc, bleu,ivoire, gris, bourgogne ou havane. Encolures: 14 1/2 à 17. Manches: 32 à 34.

Prix courant Eaton 12.00 9.99 ch.



Pyjamas Birkdale Eaton

Courts ou longs. Mélange de polyester et coton. Choix de bleu, beige ou gris avec passepoil contrastant.

3. Long. Prix courant Eaton 16.00 11.99 ch.

3A. Court. Prix courant Eaton 13.00 9.99 ch.



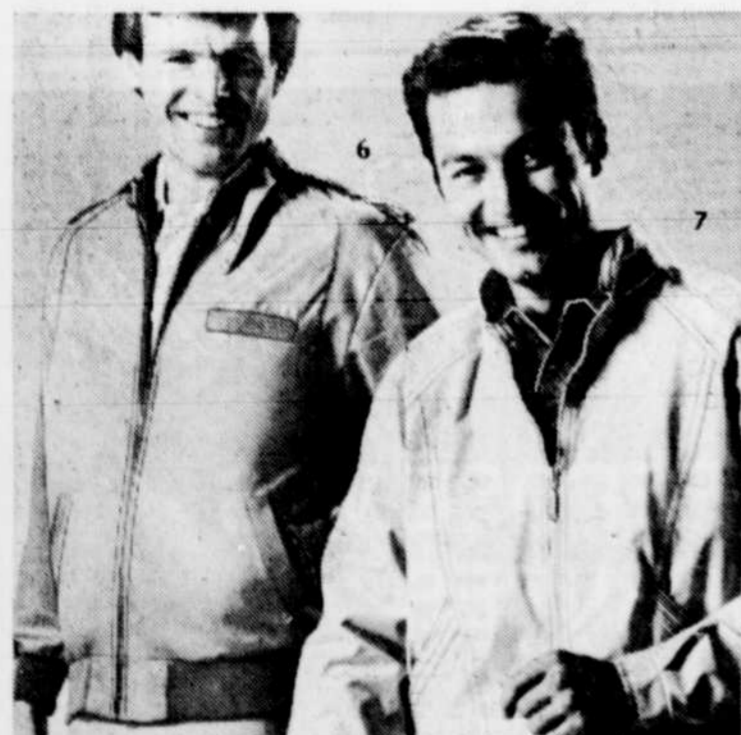
Sous-vêtements Stanfield

Modèles confortables en polyester et coton. Blanc seulement.

4. T-shirt à encolure ras du cou. Prix courant Eaton 5.99 3 pour 11.99

5. Caleçon. Prix courant Eaton 3.99 3 pour 8.89

6 A. Maillot (non représenté) Prix courant Eaton 3.99 3 pour 8.99



Vestes pour le printemps

6. Veste légère et confortable en polyester et coton

Pleine doublure de nylon. Col montant et épaulettes. Poignets et taille en tricot de nylon. Choix de noir, beige ou gris. Tailles: petite, moyenne, grande et forte.

Prix courant Eaton 32.00 23.99 ch.

7. Jolie veste pour la nouvelle saison

Avec doublure en nylon. Col montant et manches raglan rembourrées. Élastique à la taille. Tailles: petite, moyenne, grande et forte. Noir, beige ou gris.

Prix courant Eaton 35.00 25.99 ch.



Imper droit classique

8. Polyester et coton. Doublure d'acétate. Beige ou marine. Tailles: 36 à 46. Prix courant Eaton 89.99 64.99 ch.

Eaton Place Ste-Foy et aux Galeries de la Capitale. Rayons 728, 729. Venez ou téléphonez: 653-9331.



Pantalons habillés Birkdale Eaton

9. En polyester filé facile d'entretien. Ceinture montée "Griptex" ne roulant pas. Marine, brun, gris, ton os, blanc, chameau, poudre, noir ou brun chaud. Tailles: 30 à 42. Prix courant Eaton 29.95 21.99 ch.

LES BONS RABAIS EATON D'UN OcéAN À L'AUTRE

Notre standard téléphonique ouvre à 9 h 10

Composez 653-9331 pour connaître nos heures d'ouverture ou l'adresse du magasin Eaton près de chez vous

EATON



Christian a des souliers pour toutes les têtes

CHAUSSURES

CHRISTIAN

Place Lorrain
Place Ste-Foy
Place Finlay de L'Is.

Par le Conseil supérieur de l'éducation

Etat et CEQ invités à revenir à la table

par Pierre TOURANGEAU

(PC) — Le Conseil supérieur de l'éducation souhaite que la détermination des conditions de travail des enseignants résulte du processus de négociation, "préalable nécessaire, soutient-il, à l'établissement d'un bon climat dans les écoles."

L'organisme consultatif voudrait aussi que le gouvernement modifie ses offres pour qu'elles soient applicables dans le sens des propositions du rapport Désilets.

Dans un avis au ministre de l'Éducation Camille Laurin rendu public aujourd'hui, le conseil invite vivement les parties à poursuivre ces échanges en vue d'en arriver à définir certains terrains d'entente.

"Le défi, écrivent les auteurs de l'avis, est d'obtenir des enseignantes et des enseignants une plus grande 'productivité' pédagogique tout en comptant sur leur adhésion et leur participation au renouveau pédagogique déjà amorcé."

Le conseil estime qu'il est encore possible d'en arriver à une entente pour peu que les deux parties acceptent certains compromis "qui n'engagent pas d'une part de nouvelles sommes trop substantielles de la part de l'Etat et qui, d'autre part, permettent d'assurer aux élèves une prestation d'enseignement et de services de bonne qualité."

Tâche et régime pédagogique

En ce qui concerne certaines

modifications apportées par les décrets à la tâche des enseignants, on estime qu'elles sont requises trop rapidement "alors même que les mises en disponibilité seront accrues, ce qui ne manque pas d'insécuriser nombre d'entre eux."

"De plus, ajoute-t-on, ces modifications importantes surviennent au moment même où l'on entend procéder à une des étapes les plus importantes de la réforme pédagogique, c'est-à-dire celle de l'implantation des nouveaux programmes d'enseignement."

Le conseil souligne à cet égard qu'on ne peut planter du jour au lendemain de nouveaux modèles d'organisation scolaire et qu'il faut

trait à tout le moins pour y arriver, compter sur la pleine participation du personnel enseignant.

C'est pourquoi l'organisme aimerait que la polyvalence des enseignants comme modèle d'organisation soit mise de l'avant de façon différenciée selon les cycles d'enseignement et sans être imposée.

Quant à la sécurité d'emploi, le conseil recommande au ministre Laurin que le "mécanisme d'application du critère d'ancienneté selon le champ d'enseignement soit défini, de sorte que l'on tienne mieux compte de la 'polyvalence' qui sera exigée de certains enseignants."

Et il ajoute qu'on devrait ac-

croître les crédits, au recyclage par exemple, pour permettre aux enseignants de jouir d'une plus grande mobilité et d'occuper d'autres fonctions.

Autres recommandations

Le conseil recommande en outre qu'on modifie les règles budgétaires qui font présentement l'objet de consultation pour qu'elles permettent aux commissions scolaires d'assurer les services requis pour réaliser le renouveau pédagogique déjà amorcé.

Si ces règles ne sont pas modifiées, soutient l'organisme, "il y aura des difficultés à concilier les objectifs du ministère exprimés dans les régimes pédagogiques,

avec les moyens mis à la disposition des milieux pour les réaliser".

Il souhaite en conséquence, pour que les régimes pédagogiques du primaire et du secondaire puissent s'appliquer, que le MEQ indique clairement, après consultation des organismes impliqués, le rythme suivant lequel il sera dorénavant possible de réaliser les objectifs et les politiques retenus.

On voudrait aussi que les règles budgétaires permettent l'allocation des ressources humaines et financières nécessaires à l'atteinte des objectifs des régimes pédagogiques retenus, ce qui impliquerait qu'on accorde une plus grande marge de manoeuvre aux commissions scolaires.

Pas question (Lévesque)

(PC) — Le gouvernement n'entend pas reprendre les négociations avec les enseignants du Québec en dépit de l'appel à la négociation lancé par la Commission des enseignants des commissions scolaires de la CEQ.

"On ne reprendra pas de négociations au sens propre du mot... Le gouvernement appliquera le rapport Désilets à partir du moment où les enseignants l'auront accepté", a fait savoir hier le premier ministre René Lévesque.

A propos du vote chez les enseignants, il a ajouté: "Il va rester à évaluer comment interpréter une présence de 30 pour 100 à un vote aussi important, donnant 50,8 pour 100 d'acceptation, mais avec un nombre de syndicats importants qui refusent".

Loi réparatrice présentée jeudi?

(PC) — C'est possiblement jeudi que l'Assemblée nationale sera saisie d'un projet de loi qui reprendra dans les deux langues officielles ce qu'il est convenu d'appeler les décrets dans le secteur public.


Il s'agit pour le gouvernement de reproduire dans la version anglaise les quelque 25.000 pages des 108 conventions collectives décrétées par la loi 105, en décembre dernier.

Il a également fait traduire le document sessionnel accompagnant la loi 70 qui fixait les échelles de traitement en tenant compte de la récupération de 19,45 pour 100.

Cette traduction s'est faite en un temps record, en 10 jours, avec la participation de nombreuses firmes spécialisées.

Demain, à sa prochaine réunion, le Conseil des ministres décidera s'il doit ou non inclure dans les décrets le contenu du rapport du conciliateur Raymond Désilets.

Le projet de loi devrait être déposé le lendemain, sinon au début de la semaine prochaine.



**CLINIQUE
D'OPHTALMOLOGIE
SAINTE-FOY ENR.**

DR CLAUDE BOULANGER M.D.
DR JACQUELINE CARIGNAN M.D.
DR J.R. CLEMENT M.D.
DR YOLANDE DUBE M.D.
DR LISE GARAND M.D.
DR JEAN-LOUIS LAVALLEE M.D.

OPHTALMOLOGISTES
(EDIFICE TOUR A BUREAU)
(PLACE BELLE-COUR) BUREAU 210, 2590 BOUL. LAURIER, STE-FOY
SAINTE-FOY 653-6655

SUPER-VENTE

après inventaire

50% à 70%

sur toute la
marchandise
en magasin:

• bijoux • montres • cadeaux

Bijouterie

PLAZA LAVAL
2750, chemin Ste-Foy, Ste-Foy
Tél.: 658-0683

RENCONTRER

une personne avec les mêmes goûts
les mêmes
affinités

AIMER-PARTAGER

N'est-ce pas là un idéal
que chacun de nous ca-
resse au fond de son
cœur?



ENFIN!
"DONNER UN VISAGE A SES REVES"

QUEBEC: 529-3363
CHICOUTIMI: 696-1666


INSTITUT DE RECHERCHE HUMAINE

580, Grande-Allée, suite 230, Québec - 529-3363
1212, boul. Talbot, 2e étage, Chicoutimi - 696-1666
Ouvert: lun. - ven.: 12h à 20h, sam.: 10h à 15h.

AUBAINES EATON CANADA

L'élégance classique des tentures sur mesure commence avec les tissus Sanderson

25% DE RABAIS sur toute la collection de tissus Sanderson chez Eaton



Tout comme Eaton, le nom Sanderson s'est acquis une solide réputation dans le domaine de la décoration intérieure depuis plus de 125 ans! Notez ces intéressantes caractéristiques:

- Tous les imprimés Sanderson sont exclusifs
- Sa prestigieuse collection comprend des tissus de toutes sortes, unis ou imprimés au choix.

- Vos tentures présenteront:
- Triple ampleur
 - Tête de 10 cm
 - Ourlets de côtés à points perdus
 - Coins lestés
- (Frais de main-d'oeuvre en sus).

Tous les travaux des tentures sur mesure sont effectués selon des directives strictes à chaque étape. Les résultats sont garantis.

Vous trouverez un magnifique choix de couleurs décoratives et la minutie de la confection se révélera par l'élégance de vos fenêtres.

Eaton, Place Ste-Foy et Galeries de la Capitale.
Rayon 367.



Service d'achats à domicile Eaton Québec 653-9331

Un simple coup de fil et un de nos représentants se rendra chez vous à titre gracieux afin de vous présenter notre collection de tissus. Il saura faire le point entre vos idées et notre savoir-faire.

LES BONS RABAIS EATON D'UN OcéAN À L'AUTRE




La carte AMERICAN EXPRESS® sera acceptée dans les magasins Eaton lors d'achats en personne seulement.

QUÉBEC ET BANLIEUE/RIVE-SUD

Le NPD-Lévis craint que l'aluminerie coûte cher

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — L'association des militants néo-démocrates dans la circonscription de Lévis a dit se réjouir de la possibilité qu'une aluminerie soit implantée sur la rive sud de Québec d'ici quelques années.

Mais elle met les gouvernements en garde, en craignant que les faveurs qui pourraient être consenties à l'investisseur éventuel ne soient trop

considérables par rapport à ce que donnera le projet.

Dans un communiqué signé par le porte-parole Daniel Vachon, le NPD-Lévis signale en effet le danger que les gouvernements, dans l'espoir de voir s'améliorer le contexte économique actuel, consentent trop de sacrifices pour voir se réaliser le projet.

"La venue de cette industrie est souhaitable, mais nous devons nous assurer qu'elle ne nous coûtera pas plus cher que ce qu'elle rapportera", a écrit M. Vachon.



Jean Gosselin se fait un devoir d'écrire l'histoire du chemin de fer et des hommes qui y ont travaillé, afin que cette partie de notre patrimoine ne sombre pas dans l'oubli.

Chemin de fer: 2e ouvrage d'un citoyen de Charny

par Gilles PEPIN

CHARNY — Après 36 ans de travail à titre de télégraphiste au Canadien national, Jean Gosselin a pris sa retraite à l'âge de 55 ans, il y a déjà sept ans, et il a entrepris d'écrire dans le but de faire connaître le milieu de travail qu'il a bien connu et de contribuer de la sorte, selon ses propres termes, à "mettre en lumière la partie ferroviaire de notre patrimoine".

Ce citoyen de Charny vient de publier son deuxième livre. "Portraits de cheminots" a été dévoilé, hier après-midi, à la mairie de Charny, devant quelque 125 personnes, dont le ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Clément Richard, et de nombreuses personnes retraitées du chemin de fer.

Le conseil municipal a payé la réception, en reconnaissant que l'histoire du chemin de fer et des hommes qui y ont travaillé a façonné aussi toute l'histoire locale. Car Charny a été constituée en municipalité, en 1903, justement en raison de l'essor que lui apportait le développement ferroviaire.

Un deuxième livre

C'est le deuxième ouvrage que vient en effet de publier M. Jean Gosselin. En 1979, son premier livre, intitulé "Cheminots qui êtes-vous?", expliquait surtout les différents aspects et métiers des employés du chemin de fer.

Cet autre livre de Jean Gos-

selin, publié pour l'instant à 1,000 exemplaires, vient raconter la vie active de quatre employés qui ont fait leur marque sur le chemin de fer à l'époque des locomotives à vapeur; le chemin de fer qui a marqué la première moitié de notre siècle. C'est la période la plus intéressante des chemins de fer, selon l'auteur Jean Gosselin, qui est aidé par tout un comité de citoyens bénévoles pour la promotion de son nouveau livre.

"Portraits de cheminots" raconte la vie active de quatre cheminots éminents à Charny et dans les environs: Camille Chouinard, Adolphe Marier, J. Paul-Henri Bégin et Ovide Théberge. C'était des gens typiques et qui sortaient même de l'ordinaire, des gens qui sont maintenant décédés mais dont on aime encore parler, a déclaré l'ex-télégraphiste devenu membre de la Société des écrivains canadiens.

Jean Gosselin raconte bien, en décrivant la vie rude des hommes qui, à divers paliers, ont assuré la bonne marche du transport par rail. Il sait donner de la vie à ses récits en recréant l'atmosphère dans laquelle ont évolué "ses" personnages.

Il a bien connu le milieu et il affirme que les métiers y étaient difficiles et rudes. "Mais c'était des "bonnes jobs". En 1940, quand j'ai commencé, je gagnais \$117 par mois. C'était parmi les meilleurs emplois et les mieux payés. Pour y entrer, il fallait évidemment avoir un minimum d'anglais; c'était un peu la langue de travail."

LA VIE COMMUNAUTAIRE

par Tom Fréchette

647-3361 du lundi au jeudi
entre 13h et 15h

Conditionnement

Les cours de conditionnement physique au YMCA, 835 boulevard Saint-Cyrille ouest, commenceront cette semaine. Pour détails, composez 527-2518.

Créativité et vitrail

Les Ateliers de verre, 249 rue Saint-Jean, donneront des cours d'initiation au verre, demain (jour et soir). Pour détails, composez 522-1990.

Défilés de mode

Excursions sans barrière présentera un défilé de mode estivale, demain à 20h, à Place Fleur de Lys (entrée numéro 1). Il y aura aussi des spectacles de coiffure et de danse afro-martiniquaise. Pour détails, composez 524-5689.

Le club Optimiste Cartier-Brébeuf de Québec organise un spectacle de mode au profit de l'aide à la jeunesse, demain à 20h, au centre François-Charon (auditorium), 525 boulevard Hamel. Pour détails, joindre Ginette Francoeur, à 661-9914.

Horticulture

M. Robert Gagnon parlera d'aménagement paysager, à la réunion du Cercle horticole de Sainte-Foy, demain à 19h30. Pour détails, composez 527-8834.

Méditation transcendantale

La causerie-rencontre au local de l'Association gnostique, 696 rue Richelieu, demain à 19h30, portera sur le sujet: "Buts et technique de la méditation transcendantale. Pour détails, composez 524-1279 ou 522-7654.



CENTRE D'ACTION BÉNEVOLE DE QUÉBEC INC.

500, av. Béchard
Vanier (Québec)
G1M 2E9
Tél.: (418) 681-3501

● L'Association des arthritiques de Québec, section de Québec, réclame les services d'une personne bénévole pour plier des bulletins et aider aux envois postaux. Cette opération requiert un après-midi par mois et elle est effectuée à Saint-Nicolas.

● Le centre Cardinal-Villeneuve a besoin d'une femme et d'un homme de 20 à 40 ans désireux de faire du bénévolat et d'accompagner des enfants handicapés à la piscine.

● Un centre thérapeutique communautaire destiné à venir en aide à des polytoxicomanes criminalisés et non criminalisés commencera ses activités en septembre. En vue d'assurer la réussite du démarrage, une trentaine de bénévoles recevront dans les prochains mois une formation adéquate. Les personnes intéressées à participer au programme de formation et à oeuvrer au centre, éventuellement, doivent en informer le Centre d'action bénévole le plus tôt possible.

● Les Scouts et Guides du district de Québec demandent des animateurs et animatrices pour des unités de jeunes de 9 à 17 ans. Une formation de base est assurée à tous les bénévoles intéressés.

● L'Association de paralysie cérébrale de Québec est à la recherche d'une personne bénévole désireuse de faire du travail de secrétariat. La tâche principale consistera à dactylographier des textes selon les besoins sporadiques de l'organisme. Pour détails, composez 681-3501 aux heures ouvrables.

Protection du voisinage

Une réunion des citoyens de Cap-Rouge intéressés à participer au programme de "protection du voisinage" aura lieu demain, à 19h30, au centre municipal de Cap-Rouge, local 127.

Récital

Le Cercle Goethe de Québec présentera un récital commun de Serge Simard, pianiste et Philippe Magnan, hautboïste, avec Madeleine Bernier-Magnan, pianiste, ce soir à 20h30, à l'Institut canadien de Québec. L'entrée sera libre.

Reflète socio-culturel

Une manifestation socio-culturelle aura lieu les 12, 13 et 14 avril au centre socio-culturel de Vanier, 320 rue Chabot. Les heures de visite d'une exposition seront de 14h à 17h et de 19h à 22h. Un spectacle sera présenté demain, de 19h à 22h, au gymnase du centre sportif.

Robot culinaire

À la réunion du groupe Loisirs au féminin, demain de 13h30 à 15h30, au chalet des loisirs Notre-Dame-de-Foy, Mme Annette Boies donnera une démonstration d'un robot culinaire, suivie d'une dégustation. Pour détails, composez 651-6107.

Salon de la femme

Un voyage à Montréal au Salon de la femme est organisé pour le 21 avril. Pour détails et réservations, joindre Mme Bergevin à 626-1554 ou Mme Vanhoutte à 626-5370.

L'OSQ à Saint-Jean-Chrysostome

La Société artistique et culturelle La Hétrière, de Saint-Jean-Chrysostome, recevra, ce soir, l'Orchestre symphonique de Québec, dans l'église paroissiale. Vladimir Jelinek, chef d'orchestre des Grands Ballets canadiens, sera au podium. La célèbre violoniste Chantal Juillet, de Montréal, participera comme soliste.

Au programme de la soirée: la Moldau, de Smetana, des pièces de Mendelssohn, la valse "Les voix du printemps", de Strauss, et le Bolero, de Ravel.

La Hétrière veut ainsi se procurer des fonds pour financer son festival annuel "Le Mai des arts". Le prix d'entrée a été fixé à \$6, sauf pour les étudiants et les gens de l'âge d'or, qui ne paieront que \$5. Pour réservation, il y a moyen de communiquer par téléphone, aux numéros 839-6178 ou 839-6490.



VENTE

FEU EAU FUMÉE

PLUSIEURS MILLIERS DE DOLLARS EN MARCHANDISE ENDOMMAGÉE PAR LA FUMÉE LIQUIDER

● MOBILIER de SALON ● MOBILIER de SALLE À MANGER
● MOBILIER de CHAMBRE ● APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS
● LAMPES ● TÉLÉVISEURS ● MATELAS ET SOMMIER-CAISSE
● TABLES, etc.



FOYER du MEUBLE

2 MAGASINS POUR VOUS MEUX SERVIR

529-9648 529-7180

NOUVEAU STATIONNEMENT GRATUIT

Debra Kuchme • Rouie • Mr. Jay • Bis • Escada • Albert Nipon • Calvin Klein
• Jack Mulqueen • Shelly Walsh • Kenzo • Anastasia • Carol Little • Mr. Jay
• Anne Klein • Calvin Klein • Alfred Sung • Ports International • Debra Kuchme

Le t-shirt polyvalent

Un des grands favoris au retour de la belle saison, c'est le t-shirt. Il convient aussi bien aux tenues tout-aller qu'aux tenues sport! Toutefois, cet été, Rouie nous offre un t-shirt à la coupe réétudiée (ce qui permet plus de liberté de mouvement) et aux couleurs ravivées. Vous trouverez cet article indispensable à votre garde-robe estivale dans nos boutiques Signature. Tailles petite (6 à 8), moyenne (10 à 12), grande (14) ou forte (16).

24.00 ch.

1. T-shirt sans col avec 3 boutons à l'avant et manches courtes. Rayures rouge et bleu ou vert sur fond blanc.

2. Modèle avec encolure en V, manches trois-quarts. Fond blanc avec rayures rouge et bleu ou vert.

Ce ne sont là que deux articles de notre collection. Nous vous offrons plusieurs autres modèles unis ou à rayures.

Eaton Place Ste-Foy et aux Galeries de la Capitale, Rayon 441

Venez ou téléphonez 653-9331

Le coton rayé,
fil conducteur chez Rouie



EATON

QUÉBEC ET BANLIEUE/RIVE-SUD

Selon Pierre Mainguy

Gilles Therriault risque le conflit d'intérêts

par Pierre-Paul NOREAU

"Les explications sont nettement insuffisantes et le doute ne peut que persister. Pour moi, le conseiller Gilles Therriault s'est placé dans une situation où il est susceptible d'être en conflit d'intérêts."

Le chef de l'Opposition à l'hôtel de ville de Québec, M. Pierre Mainguy, n'était pas du tout convaincu par la réponse du maire Jean Pelletier à la suite de son intervention d'hier, à la séance du conseil. M. Mainguy avait de nouveau soulevé le cas d'un terrain vendu par la ville à l'entreprise privée, dans lequel le conseiller Therriault, courtier de profession, risquait de retirer certains profits à son avis.

M. Mainguy a précisé ne pouvoir aller d'accusations formelles comme cela se serait fait en pareille circonstance selon lui à l'Assemblée nationale, puisque les édiles ne jouissent pas de l'immunité parlementaire.

Aussi a-t-il soulevé certaines questions en conférence de presse avant la séance et au cours de celle-ci afin d'obtenir des éclaircissements. Le maire Pelletier s'est chargé de répondre, le conseiller Therriault n'ayant pour sa part participé au débat et se confinant à un "pas de commentaire" devant la presse.

Le porte-parole du Rassemblement populaire a qualifié l'explication du maire de "cousue de fil blanc", tout particulièrement en raison du fait que les motifs invoqués par le maire étaient tout à fait différents de ceux invoqués par

M. Therriault lui-même lors de la séance précédente, lorsque le cas avait été abordé la première fois.

Le Domaine des berges

Le dossier en question commence avec le lancement du programme "Bâtir en ville" à la fin de 1981, lorsque la ville de Québec demande aux différents intervenants du monde de l'habitation de soumettre des projets pour la construction de terrains lui appartenant.

L'un d'eux, portant le numéro SR-004 (l'ancien marché Saint-Roch), d'un potentiel de 120 logements, fut cédé en avril 1982 sur recommandation d'un jury à Immeuble populaire de Québec dont

l'offre apparaissait la plus avantageuse, compte tenu des objectifs recherchés par la ville.

Cependant en février dernier, la résolution fut abrogée. Immeuble populaire se désistant au profit du second soumissionnaire pour ce terrain, soit Construction canadienne T.J. Inc. Or, selon le conseiller Mainguy, cette compagnie appartient au frère du conseiller Therriault. Ce dernier a par ailleurs été en quelque sorte partie à la décision en approuvant et recommandant,

comme membre du comité permanent de l'habitation de la ville, la vente du terrain à Construction canadienne.

Par ailleurs, le conseiller Mainguy a exhibé en conférence de presse deux annonces publicitaires sur ce projet nommé depuis "Domaine des berges". Sur la première du samedi, 19 mars 1983, on retrouve entre autres, comme courtier, Immeubles Canadiens G.T. Inc., compagnie qui appartient au conseiller Gilles Therriault. Sur cel-

le du samedi suivant, toujours publiée dans LE SOLEIL, le nom des Immeubles Canadiens G.T. a disparu, remplacé par celui de M. Denis Therriault, les numéros de téléphone étant cependant demeurés exactement les mêmes.

D'autre part, le conseiller a dénoncé le fait que la transaction soit chose faite avant même que le conseil n'ait pris de décision sur ce dossier, la publicité étant déjà en marche.

De plus, il a remis en question

le choix fait par la ville. Avec la coopérative associée au mouvement Desjardins, Immeuble populaire, la ville aurait cédé le terrain par bail emphytéotique, mais aurait éventuellement repris possession à l'échéance du bail. Avec le Domaine des berges qui construira des logements en copropriété, le terrain doit être vendu à l'entrepreneur privé, ce qui de l'avis du représentant de l'Opposition ampute d'autant le patrimoine foncier de la ville.

Pelletier défie l'opposition d'aller devant les tribunaux

par Pierre-Paul NOREAU

"Si les explications ne sont pas assez claires et si on met mes paroles en doute, les tribunaux sont là, que l'opposition s'en serve."

Le maire Jean Pelletier a estimé avoir très clairement répondu aux interrogations du conseiller Mainguy dans le dossier du terrain SR-004 et a sommé l'opposition d'aller devant la cour si elle croit qu'il y a effectivement conflit d'intérêts.

Selon le premier magistrat, le passage du premier au second soumissionnaire dans ce cas s'explique très simplement par le fait que la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a refusé pour des motifs qu'il ignore le prêt à Immeuble populaire. Pour la coopérative, il était heureux que la ville

puisse compter en relève sur l'entreprise privée pour procéder à la construction de logements au centre-ville de Québec.

M. Pelletier a affirmé que le rôle du conseiller Gilles Therriault dans l'affaire avait été examiné et qu'il s'était limité à participer au comité de l'habitation pour recommander le transfert du premier au second soumissionnaire. M. Pelletier convient que son collègue aurait peut-être dû s'abstenir sur ce point précis, mais l'inexpérience et l'ajout du dossier à la toute fin de la réunion expliquaient son comportement. "De toute manière, ce comité est strictement consultatif et aucunement décisionnel."

"Cependant, soyez assurés qu'il n'y a aucun contrat de courtage

signé entre le courtier Gilles Therriault et le constructeur", a fait valoir le maire. Il n'y a donc aucun lien direct entre son travail et son rôle de conseiller, seul niveau où il pourrait y avoir véritablement conflit d'intérêts. Pour M. Pelletier, que le frère du conseiller soit partie au dossier ne peut être en cause puisque chacun doit gagner sa vie.

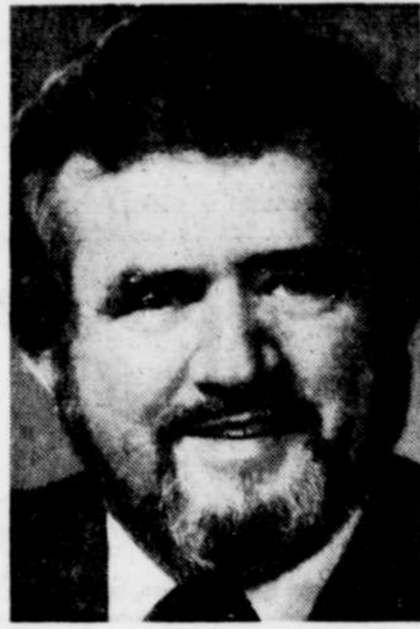
Remplacement

Afin d'éviter "toute velléité de penser qu'il y ait conflit d'intérêts", le maire Pelletier a remplacé le conseiller Therriault au comité permanent de l'habitation. Le maire a effectivement fait valoir qu'il devinait facilement que toute cette question soulevée lors du conseil précédent allait facilement devenir

de la matière sur laquelle se lancerait l'opposition.

Quant à l'attitude des fonctionnaires dans le dossier, M. Pelletier leur a rendu hommage, ceux-ci ayant travaillé de sorte que les acheteurs éventuels profitent des bonifications permises par différents programmes gouvernementaux. Selon lui, il n'y a dans les circonstances aucune gêne à ce que le conseil devienne un "rubber-stamp" d'une décision déjà en marche. "Il n'y avait pas de temps à perdre", a expliqué le maire qui prévoit que ce dossier reviendra incessamment devant le conseil pour approbation.

M. Pelletier a tenu à être l'unique porte-parole de son parti dans ce dossier délicat.



Le conseiller Gilles Therriault.

Une partie du surplus consacrée à l'emploi

par Pierre-Paul NOREAU

La ville de Québec a réalisé à l'issue de l'exercice financier 1982 un surplus budgétaire de \$2.4 millions, dont une partie sera réinvestie dès cet été par les autorités dans des projets pour stimuler l'emploi.

Le maire Jean Pelletier a effectivement fait valoir que l'excédent de son budget global de \$174 millions allait en partie être utilisé pour des projets et travaux municipaux qui n'étaient pas prévus initialement pour être réalisés cet été et qui seraient avancés pour aider à lutter contre le chômage.

Quant à lui, le surplus s'explique par des revenus non prévus lors de l'adoption des prévisions budgétaires dont, entre autres, le paiement du gouvernement fédéral comme en-lie de taxes sur les plaines d'Abraham (plus de \$2 millions) et la chute des taux d'intérêt (soit \$3.5 millions).

Outre ces éléments, la variation entre les prévisions des revenus et le réel inscrit dans le rapport des vérificateurs a provoqué un surplus de \$4.4 millions compensé par un surplus de dépenses de \$4 millions.

Le maire a d'autre part souligné que la part

de la Commission de l'exposition a permis des revenus de \$8.1 millions et des dépenses de \$8.8 millions. Le déficit encouru auquel s'ajoute le service de la dette de \$500,000 est toutefois compensé par \$1.5 million de droits de divertissement non directement comptabilisés au budget de cet organisme qui se retrouve globalement, incluant le Colisée, avec un excédent de revenus de \$330,000.

Un principe

Toute la lumière n'a cependant pas été faite sur la Commission de l'exposition au goût du conseiller du Rassemblement populaire, Pierre Mainguy. Ce dernier a déposé un avis de motion pour que les rapports du vérificateur interne de la ville soient déposés au conseil, certains concernant la commission.

Le maire s'est opposé sur la base du principe selon lequel le vérificateur dirigeait où bon lui semblait ses rapports, soit au conseil, au maire ou au comité exécutif. Le conseiller de l'opposition a rétorqué qu'il s'agissait d'un prétexte pour empêcher de faire toute la lumière sur les activités de la commission et, entre autres, sur le coût des travaux du Colisée qui pourraient fort bien avoir dépassé les \$19 millions prévus.

La beauté aurait une fin

DU BEL CANTO pour la dernière fois de la saison à l'ASTRAL, mercredi. LA BELLE ODETTE Beupré, mezzo-soprano, qui a aussi du souffle, dans les gestes; se joint à Georges COULOMBE, ténor, pour chanter encore une fois cette année sur la Grande-Allée à Québec.



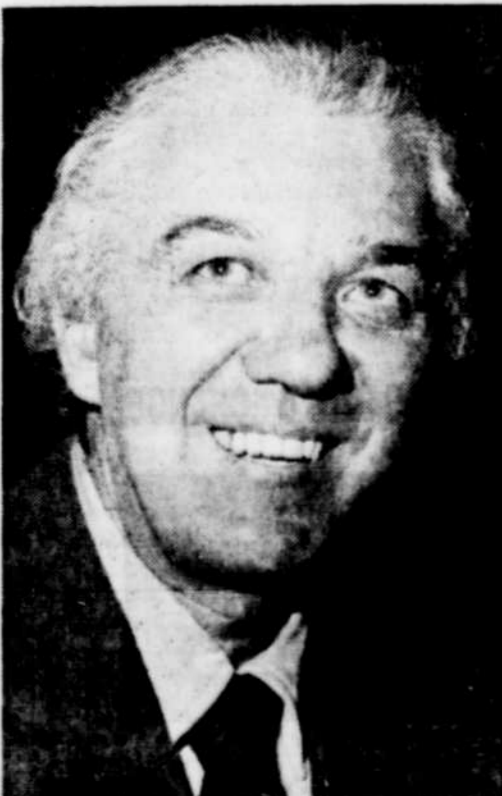
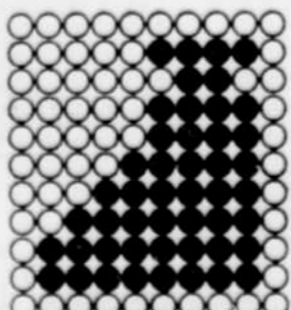
L'ASTRAL

mercredi, 18h30 à 23h

Il est préférable de réserver:

647-2222

2 heures de stationnement gratuit avec votre repas



LE TAILLEUR DU PRINTEMPS À LA MESURE DES "PETITES"

Exclusivement pour Eaton par Ziba

Le tailleur revient en force ce printemps. Il présente des vestes plus courtes et des jupes plus près du corps. Ziba a adapté ces détails-mode afin de flatter les silhouettes "petites". Ainsi les épaules ajustent bien, la ligne de taille correspond à la vôtre, les manches et les ourlets sont juste de la bonne longueur. Voici deux ravissants modèles en polyester et viscose à fraîches rayures grises. Tailles: 4 à 14, petite. Commandez le vôtre dès aujourd'hui!

1. Blouse à col volant, manches aileron et boutonnage derrière. Polyester soyeux gris. 38.00 ch.
 2. Veste à devant croisé entièrement doublée. 100.00 ch.
 3. Jupe à plis groupés, glissière derrière et poche latérale. 50.00 ch.
 - 3A. Non représenté. Pantalon à braguette. 60.00 ch.
 4. Blouse à jabot, manches longues. Polyester soyeux gris. 40.00 ch.
 5. Veste courte entièrement doublée. 88.00 ch.
 6. Pantalon à plis devant et poches coupées. 60.00 ch.
 - 6A. Non représenté. Jupe droite à fente devant. 50.00 ch.
- Eaton, Place Ste-Foy et Galeries de la Capitale. Rayon 841. Venez ou téléphonez 653-8331

EATON

LES RÉGIONS

Décision de la Cour suprême

M. John Martin a droit à son statut d'Indien

par J.-Claude PAQUET
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — C'est après cinq années de débats juridiques et une décision de la Cour suprême du Canada que M. John Martin, directeur de l'éducation sur la réserve indienne Micmac de Maria, en Gaspésie, vient d'apprendre qu'il a droit au statut d'Indien et que son nom doit être porté au registre des Indiens.

M. John Martin est le fils illégitime de Robert Martin, membre de la bande indienne Micmac de Maria, et de May Richards, une non-indienne qui n'a jamais été membre de la bande. Né à Québec, M. John Martin a été élevé sur la réserve de Maria jusqu'en 1962, alors qu'il est allé poursuivre ses études aux États-Unis. Il est revenu sur la réserve à Maria en 1976, où il épousa une indienne et a maintenant deux enfants, âgés respectivement de 7 et 5 ans.

C'est au début de 1978 que M. Martin se préoccupa de voir son nom inscrit sur le registre des Indiens, sans quoi sa femme et ses enfants risquaient de perdre leur statut d'Indien, et tous les droits qui y sont rattachés, le premier étant celui de pouvoir vivre sur la réserve, parmi les siens.

Il est bon de souligner ici que le conseil de bande de Maria l'a toujours considéré comme un des leurs et ont même adressé une résolution en ce sens au ministère fédéral concerné.

Cependant, lorsqu'il adressa une demande au registraire pour être inscrit au registre des Indiens et dans la liste de bande des Micmacs de Maria, sa demande fut refusée, le registraire alléguant que l'article 11.1.c) de la loi des Indiens, et qui concerne l'admissibilité au statut d'Indien, ne s'applique qu'aux descendants légitimes mâles, même si le terme "légitime" n'apparaît pas dans cet article de la loi.

Après les représentations de son avocat, Me Raoul Poirier, du bureau de l'aide juridique de Rimouski, et d'un second refus d'inscrire M. Martin au registre, Me Poirier déposa une requête en cour fédérale, laquelle fut entendue en septembre 1979 à Québec, devant le juge Louis Marceau.

Dans son jugement rendu le 28 novembre 1979, le juge Marceau rejetait la requête. Le jugement fut contesté en cour d'appel fédérale, alors que les juges Pratte, Hyde et Lalonde rejetaient l'appel sur le banc, estimant que le juge de première instance n'avait pas erré en droit.

Cour suprême

Le 2 mars 1981, Me Poirier se voyait accorder une requête pour permission d'appeler à la Cour suprême du Canada. La cause fut entendue le 2

mars 1981, et quatre des sept juges de la Cour suprême donnèrent raison aux arguments de Me Poirier.

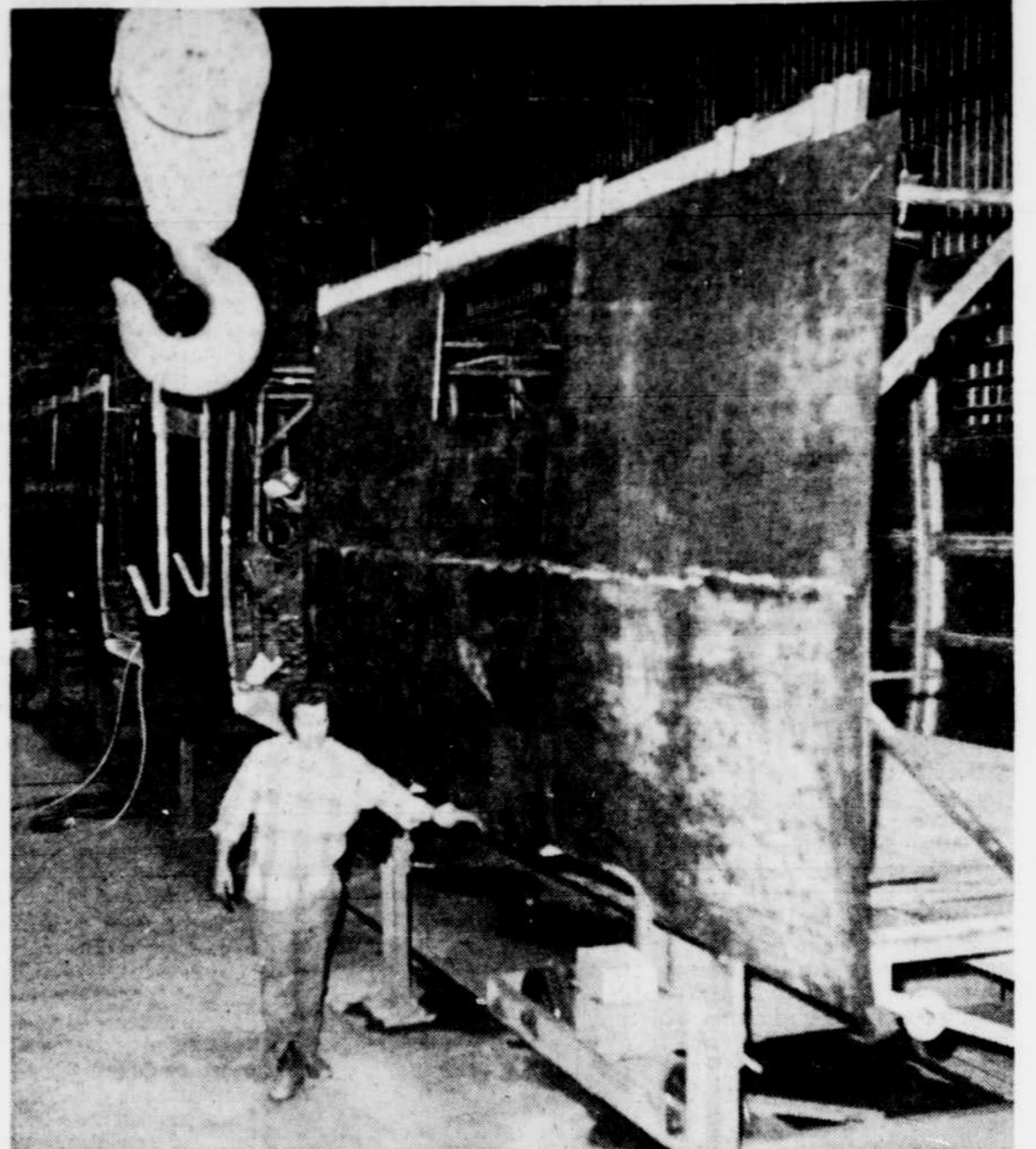
En fait, dit Me Poirier, ce débat juridique qui a retenu l'attention de 11 juges, a porté essentiellement sur le sens que le législateur a voulu donner à l'article 11.1.c) de la loi des Indiens, et qui dit en substance qu'une personne a droit au statut d'Indien si elle est de sexe masculin et descendante directe d'un Indien.

Pour certains juges, cet alinéa c) ne peut être compris que dans le sens d'un descendant légitime, alors que les quatre juges qui ont donné raison à la requête estiment qu'on ne peut restreindre la portée de cet alinéa aux seuls enfants légitimes de sexe masculin.

Pour Me Poirier, c'est évidemment là une importante victoire qui fait jurisprudence, et qui met fin surtout au drame personnel d'un Indien qui s'en voyait refuser le statut.

Même si vous deviez lui en refuser le statut, avait dit Me Poirier au juge de première instance, vous ne pourriez quand même rien changer au fait qu'il soit un Indien.

Interrogé hier au téléphone, M. Martin s'est dit heureux de ce jugement, ajoutant avec un certain humour qu'un chien peut être un berger allemand sans être enregistré.



Voisins immédiats de la compagnie Bombardier, les industriels de la Côte-du-Sud espèrent voir augmenter leur part dans les sous-contrats qu'accorde ce fabricant de matériel de transport.

En sous-contrats

Région 03: Bombardier a laissé \$12 millions

par Pierre ASSELIN
du bureau du Soleil

LA POCATIÈRE — La compagnie Bombardier a accordé en sous-contrats, dans la région 03, plus de \$12 millions et les industriels de la région de la Côte-du-Sud, voisins immédiats de l'entreprise, espèrent voir leur part de cette somme augmenter.

M. Rolland Gagnon, vice-président aux opérations de la division transport en commun chez Bombardier, donnait au SOLEIL des détails concernant la sous-traitance accordée par la compagnie dans la province.

Depuis 1975, indique-t-il, sur les \$184 millions accordés au Québec, \$110 millions ont été à Montréal, \$31 millions dans la région 03 et \$43 millions dans le reste de la province. Mais pour 1982, la région 03 a été plus favorisée puisqu'elle a récolté \$12 millions en comparaison avec seulement \$20 millions pour la région de Montréal.

M. Gagnon hésite toutefois à affirmer que le contrat de New York augmentera sensiblement la performance de la région de Québec parce que, souligne-t-il, le client exige dans plusieurs cas un "design éprouvé", c'est-à-dire un système qui a déjà fait ses preuves depuis cinq ans et qui, vraisemblablement, est déjà construit ailleurs.

En région

Au Conseil économique de la Côte-du-Sud, à

Montmagny, le commissaire industriel Yvan Fortin a déclaré qu'un ingénieur pourrait être prochainement embauché pour travailler spécifiquement au développement de la sous-traitance dans la région. Les trois entreprises principalement visées sont: Bombardier, les autobus Prévoist et les chantiers Davie. L'ingénieur verrait à prendre connaissance des besoins des compagnies et des possibilités pour les industriels de la région d'y répondre. Un projet semblable pourrait voir le jour dans Bellechasse, croit savoir M. Fortin, mais il espère avoir une réponse pour le sien d'ici un mois.

La région de Montmagny a reçu à peu près pour \$2 millions en sous-traitance de Bombardier, notamment au niveau du transport de marchandises et de matériel, qui représente près de la moitié de cette somme, a encore précisé M. Fortin.

Pour la région de La Pocatière, expliquait récemment M. Rolland Gagnon, la compagnie a présentement plus d'impact au niveau des salaires, de l'hôtellerie et de la construction, qui représentent plusieurs millions. Tout le matériel et tout l'outillage d'usine sont achetés dans la région, ajoutait-il. Quelques entreprises ont réussi à décrocher des contrats importants mais, tient à préciser le vice-président, Bombardier tient à ce que ses sous-traitants soient compétitifs et pour cette raison la compagnie demeure bien disposée mais prudente à l'endroit de la sous-traitance locale.

PORTS INTERNATIONAL CHEZ EATON



Nouvelle saison, nouvelles créations...
Ports se consacre au printemps

Couleurs franches et pimpantes, coton souple et confortable... ce sont les tenues que l'on porte jour après jour sans jamais craindre d'être démodée. Bien entendu, elles sont signées Ports International. Passez voir notre entière collection.

1. Robe tout-aller à fines rayures. Avec ceinture. Tons bleu lapis et turquoise, rouge et kaki, rose gingembre et naturel ou gris ardoise et rose. Tailles petite, moyenne, grande. **75.00** ch.

2. Ensemble 2 pièces. Haut à encolure bateau. Jupe à taille élastique pour un effet bouillonné. Tons tournesol, tomate, rose ou turquoise. Tailles petite, moyenne, grande. **90.00** l'ens.

2A. Non représenté: même modèle, mais à rayures. Tons rose et blanc, bleu iris et blanc, bleu lapis et rouge ou gris ardoise et citron. **90.00** l'ens.

Eaton, Place Ste-Foy et Galeries de la Capitale, Rayon 646.

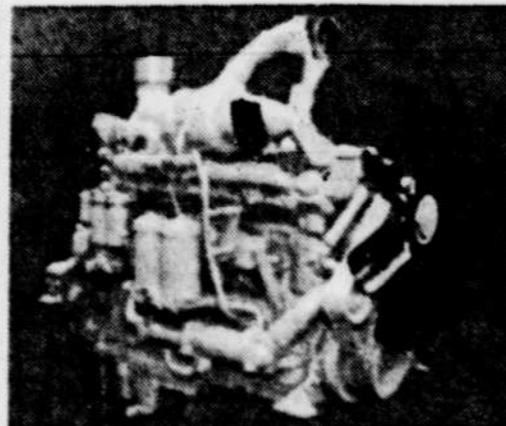
Venez ou téléphonez **653-9331**

EATON

Hewitt

QUÉBEC

100, rue de Rotterdam St-Augustin
tél. 878-3000
Telex: 051-3090



TOUJOURS PRÉSENT



SI VOUS VOULEZ:

- économiser de l'argent
- éviter les temps morts coûteux
- savoir à l'avance le prix de vos réparations
- vous dépanner rapidement?

EMPLOYEZ NOTRE SERVICE DE COMPOSANTS D'ÉCHANGE



Service
D'ÉCHANGE
DE PIÈCES

Succursales: MONTRÉAL VAL-D'OR HULL CHICOUTIMI SEPT-ÎLES



Des assemblées devront être reprises (Elzinga)

OTTAWA (UPC, PC) — Le président du Parti conservateur, M. Peter Elzinga, a déclaré hier qu'un "certain nombre" d'assemblées de choix de délégués en vue du congrès de juin devront être reprises en raison d'agissements douteux qui les ont marquées.

M. Elzinga a précisé à des reporters que le comité des lettres de créances, présidé par l'avocat Jean Riou, commencera aujourd'hui à étudier la première de la "cinquantaine" de plaintes qui ont marqué les assemblées tenues jusqu'ici au pays. Il y aurait eu de fait 39 griefs, dont 18 du Québec.

Le président a ajouté que le comité se rendra à Halifax demain et qu'il sera à Montréal jeudi et vendredi. Samedi, ses membres se transporteront à Toronto. Finalement, une séance est prévue pour le 19 à Ottawa.

"Cela va être intéressant de connaître les conclusions du comité des lettres de créances", a ajouté M. Elzinga. "Il y a un certain nombre d'assemblées qui devront être reprises en raison des irrégularités qui ont eu lieu."

face aux irrégularités qui auraient pu survenir lors de ces assemblées, a ajouté M. Elzinga.

Commentant une proposition récente faite par le Torontois David Crombie, voulant que le parti mette sur pied une instance indépendante avec à sa tête l'ex-leader conservateur Robert Stanfield pour trancher dans les cas litigieux, M. Elzinga dit qu'il entendait obtenir vendredi plus de précisions sur l'éventuel mandat d'un tel comité.

Quant à Joe Clark, il a soutenu hier qu'il ne voyait aucun obstacle à la création d'un comité indépendant "si l'exécutif national décide qu'il n'a plus confiance en son comité des lettres de créances et s'il y a un consensus chez les candidats", a-t-il dit.

Pocklington s'en prend à Clark

Le millionnaire d'Edmonton Peter Pocklington, de passage à Halifax, a traité hier Joe Clark de "bandit" à la suite des agissements des partisans de ce dernier dans sa circonscription de Yellowhead, en Alberta. À l'assemblée tenue dimanche à cet endroit, les forces de M. Clark ont tout fait pour entraver l'action de celles de M. Pocklington. Par la suite, M. Pocklington a nuancé ses propos, disant que le qualificatif ne se voulait pas une attaque personnelle contre M. Clark mais qu'il décrivait bien les agissements de ses partisans dans la course à la direction du parti.

Clark: Mulroney voit le Québec comme Trudeau

(D'après PC) — M. Brian Mulroney a la même vision du Québec que le premier ministre Pierre Trudeau, et c'est pour cette raison qu'il n'appuie pas l'idée de donner aux provinces une pleine compensation financière en cas de retrait d'un amendement constitutionnel.

C'est ce qu'a soutenu hier, l'ex-chef conservateur Joe Clark, qui réagissait aux déclarations de M. Mulroney, qui avait refusé, la semaine dernière, d'appuyer l'idée d'une pleine compensation financière au Québec s'il exerçait son droit de retrait de tout amendement constitutionnel.

"M. Mulroney appuyait déjà les propositions

constitutionnelles de M. Trudeau en 1980 alors que j'étais contre. Je crois qu'il en est venu à adopter notre position plus tard, mais il a commencé par appuyer les positions de M. Trudeau, et pour les mêmes raisons, la même vision du Québec qui lui fait rejeter la compensation financière", a déclaré M. Clark.

L'ex-leader conservateur a indiqué que cette compensation financière était partie intégrante de la formule d'amendement dite "de Vancouver" à laquelle le parti souscrit lors du débat constitutionnel aux Communes.

Autres compressions

À Winnipeg, le candidat Michael Wilson a

repris, hier, l'idée de la vente des sociétés de la Couronne qui ne "remplissent pas un mandat d'unifier le pays."

M. Wilson a également avisé que s'il devenait premier ministre, il éliminerait 700 postes au Conseil privé, ce secrétariat du cabinet qui emploie présentement quelque 1,100 personnes, à qui l'on verse des salaires de \$35 millions chaque année.

Il a par la suite vertement critiqué la gestion financière et économique du pays par le ministre Lalonde. M. Wilson prétend pouvoir liquider le déficit national, évalué à \$140 milliards, en cinq ans, en sabrant dans les dépenses gouvernementales, stimulant le secteur privé

et vendant certaines sociétés de la Couronne.

Blaikie se voit 3e

L'ancien président national du parti, l'avocat montréalais Peter Blaikie, affirme qu'il arrivera bon troisième lors du premier tour de scrutin au congrès de leadership.

"Je suis réaliste", a affirmé l'avocat de 45 ans qui se trouvait hier à Winnipeg.

M. Blaikie estime qu'il peut sortir grand gagnant de cette épreuve mais avoue que Joe Clark et Brian Mulroney jouissent d'une bonne avance sur leurs concurrents dans la course.

COURS DE PILOTAGE



SESSION PRINTEMPS 1983

- VOICI L'OCCASION DE REALISER VOTRE REVE D'APPRENDRE A PILOTER.
- QUEBEC AVIATION VOUS OFFRE CINQ INSTRUCTEURS EXPERIMENTES ET UNE FLOTTE D'ENTRAINEMENT DE ONZE AVIONS.
- INSCRIVEZ-VOUS DES MAINTENANT. LES COURS DEBUTENT LE 25 AVRIL.
- CES COURS SONT DEDUCTIBLES D'IMPOT. POSSIBILITE DE FINANCEMENT.
- POUR UN VOL D'ESSAI GRATUIT. CONTACTEZ-NOUS AUJOURD'HUI.
- SEANCES D'INFORMATION LES 15 ET 16 AVRIL A 19H00 A L'AEROPORT DE QUEBEC.



Québec Aviation Ltée
HANGAR No 2 — AEROPORT DE QUEBEC
(418) 872-1200

À votre service!

 Entreposage de fourrure

la Baie

Traitez vos fourrures comme elles le méritent: entreposez-les à la Baie!

Personne ne connaît mieux les fourrures que nous, à la Baie: nous sommes des maîtres dans ce domaine depuis plus de 300 ans! Et quand vous faites entreposer vos fourrures à la Baie, vous profitez de notre grande expérience et de notre savoir-faire. Nos voutes réfrigérées à température contrôlée présentent des conditions climatiques idéales et contribuent à préserver la beauté de vos fourrures. De plus, nous offrons un service expert de réparation de fourrures. Informez-vous aussi des traitements Lusterizing™ et Sanitized™, ainsi que de nos programmes d'assurances-fourrures.

***Prime!** Sur présentation de cette annonce, lorsque vous ferez entreposer votre manteau à la Baie, vous obtiendrez **à votre choix** l'une des primes suivantes, soit: un sac d'entreposage en toile avec vos initiales, soit votre nom ou vos initiales apposés sur la doublure. Cette offre est valable jusqu'au 31 mai 1983. hâtez-vous!

Pour plus de détails ou pour faire prendre votre manteau par la Baie, composez le 527-5922 ou apportez-le en magasin. Manteaux, rayon O20.

DATSUN ANNONCE UN TAUX DE 9,9%

SUR TOUS LES NOUVEAUX CAMIONS DATSUN 83!

PAS D'ATTRAPE! PAS DE CLAUSE SURPRISE!

Vous attendiez la baisse des taux d'intérêt? Eh bien!... votre patience est enfin récompensée! Oui, à l'achat de n'importe quel nouveau camion 83, Datsun vous offre un taux de financement de 9,9% pour tout montant jusqu'à 10 000 \$, et ce, pour une durée allant jusqu'à 42 mois... une des meilleures offres sur le marché!

Alors, si vous remplissez les conditions requises, ne cherchez plus et profitez du taux sensationnel endossé par le

fabricant Datsun pour acheter le modèle 83 de votre choix: à 2 ou à 4 roues motrices, à essence ou diesel, avec caisse allongée ou ordinaire, sans oublier l'incomparable King Cab!

Et comme certains modèles se vendent pour aussi peu que 7 283 \$, songez à la bonne affaire que vous pouvez réaliser.

Pour plus de détails, passez chez votre concessionnaire Datsun participant, mais faites vite, car l'offre prend fin à l'épuisement des stocks!

Prix de détail suggéré par le fabricant. Frais d'immatriculation, taxes, préparation avant la livraison et transport non inclus.



DATSUN

PRODUIT DE NISSAN

L'avenir commence ici. Vos concessionnaires Datsun du Québec

Automobiles B. Roberge Ltée 5740, boul. Ste-Anne Boischatel 822-0499	Ste-Foy Datsun Ltée 2060, boul. Charest ouest Ste-Foy 681-7371	J.E. Dallaire Auto Inc. 75, rue Kennedy Lévis 837-8895	Automobiles Peliero inc. 1150, 18e Rue Québec 647-1822	St-Raymond Automobiles (1980) Inc. 144, St-Jacques St-Raymond 337-4646
---	---	---	---	--

Le ministre Axworthy a foi dans le travail partagé

OTTAWA (UPC et PC) — Le ministre de l'Emploi, Lloyd Axworthy, a déclaré hier qu'il songeait à élargir les cadres du programme fédéral de travail partagé, même si une étude a révélé que la mesure n'avait pu empêcher la mise à pied de la moitié des travailleurs participants.

Même si bien de ces travailleurs ont éventuellement perdu leur emploi, M. Axworthy croit que le travail partagé leur a au moins donné quelques mois de protection de leur revenu.

Il n'a pas toutefois voulu indiquer d'une façon claire si le pro-

gramme serait prolongé au-delà du 28 mai, puisque le cabinet doit prendre cette décision sous peu.

Étude dévoilée

C'est une étude du ministère de l'Emploi et de l'Immigration qui a révélé le bilan de ce programme en vertu duquel les mises à pied

sont remplacées par une semaine de travail réduite; la diminution correspondante du revenu des travailleurs étant compensée, en partie, par des prestations d'assurance-chômage.

Ainsi, des entreprises forcées de réduire leur production de 20 pour 100 n'a-

vaient pas à licencier 20 pour 100 des travailleurs mais ramenaient plutôt la semaine de travail à quatre jours. Les employés recevaient des prestations d'assurance-chômage pour la cinquième journée non travaillée.

Le rapport du ministre indique cependant que 28 pour 100 des travailleurs qui ont bénéficié du programme ont été mis à pied avant même la fin de la période de travail partagé visée par l'accord conclu entre leur employeur et le gouvernement.

De plus, un autre 21 pour 100 des travailleurs qui ont bénéficié du programme ont perdu leur emploi dans les trois mois suivant la fin de la période de travail partagé.

Le contexte

L'étude soutient toutefois que ces chiffres doivent être replacés dans leur contexte et que les employeurs ont probablement sous-estimé la gravité de la récession et surestimé le nombre de licenciements qui auraient pu être évités grâce au programme.

Mais l'étude soutient tout de même que le programme de travail partagé est un succès. Au 16 mars dernier, 11,905 demandes avaient été approuvées en vertu de ce programme, 242,566 travailleurs avaient bénéficié du programme et on espérait éviter 102,062 licenciements.

De toute évidence, le programme de travail partagé a été bénéfique pour les employeurs et les travailleurs qui y ont participé. De plus, il ressort que même en période de récession grave, le programme a permis d'éviter des licenciements



Ambassadeur du Japon à Québec

Dans le cadre de la semaine du Japon, à Québec, l'ambassadeur du Japon au Canada, M. Kiyohisa Mikanagi, a rendu visite hier au maire de Québec, Jean Pelletier. Sur la photo on aperçoit, de gauche à droite, Jean Pelletier, M. Kiyohisa Mikanagi et l'épouse de ce dernier, Mme Mochiko Mikanagi, au moment où l'ambassadeur signait le livre d'or de la ville de Québec.

Un premier candidat du PQ s'annonce dans Charlesbourg

(PC) — Un premier candidat s'est annoncé hier pour briguer l'investiture péquiste en vue de l'élection partielle dans Charlesbourg.

C'est M. André Gingras, âgé de 48 ans, professeur à l'École nationale d'administration publique — ENAP — et qui se décrit comme un "nationaliste depuis toujours".

M. Gingras fut président de l'association péquiste de la circonscription pendant quatre ans et oeuvre présentement comme vice-président régional du PQ.

Il reconnaît que le temps est sombre et que les derniers sondages ne favorisent guère le parti, mais il estime que la population pourrait bientôt changer d'humeur lorsque les politiques gouvernementales — programmes d'aide aux jeunes, aux PME, etc. — commenceront à produire leurs effets.

Ses objectifs comme député sont de trois ordres: aider la population de la circonscription à traverser la crise avec le moins de mal possible, attirer des établissements sources d'emplois dans la ville-dortoir de Charlesbourg et travailler à la poursuite du but ultime du parti, l'indépendance du Québec.

L'assemblée de mise en candidature du candidat péquiste se tiendra le 8 mai dans Char-

lesbourg, circonscription laissée vacante par la démission de Denis de Bellevue.

Déjà, le Parti libéral du Québec a choisi son candidat pour l'élection partielle. Il s'agit de M. Marc-Yvan Côté, ancien député libéral de Matane.

La rétractation satisfait Richard

Le ministre des Affaires culturelles et député de Montmorency, M. Clément Richard, a fait savoir hier, par voie de communiqué, qu'il ne porterait pas plainte pour diffamation à la suite de la rétractation faite par l'association libérale de cette circonscription.

L'association libérale avait émis un communiqué ces jours derniers, affirmant que M. Richard avait recommandé à son ministre l'achat de milliers de disques de la chanteuse Fabienne Thibault. Quelques heures après avoir reçu une mise en demeure du ministre, l'association libérale admettait son erreur.

Dans son communiqué, le ministre déplore que ses adversaires aient recourus à de telles méthodes pour tenter de le discréditer.

laliberté

MAIL CENTRE-VILLE, QUÉBEC

PARTICIPEZ A NOTRE CONCOURS

ENTREPOSAGE DE FOURRURE

GAGNEZ \$500 OU LE TRIPLE \$1500 en marchandises

VOÛTE SÉCURITAIRE ET CLIMATISÉE ASSURANT UNE TEMPÉRATURE IDÉALE

Protection absolue contre le feu, le vol, la chaleur, les mites. Examen minutieux de votre fourrure par des experts. Estimé gratuit sur les réparations jugées nécessaires.

TAUX AVANTAGEUX

Payables à l'automne. Voici quelques exemples:

Valeur \$500	Valeur \$1000	Valeur \$2000	Valeur \$3000
\$14	\$24	\$34	\$44

ASSURANCE A L'ANNEE MOYENNANT LEGER SUPPLEMENT

AUCUNE CUEILLETTE A DOMICILE

2 HEURES DE STATIONNEMENT GRATUIT

sur présentation de votre reçu d'entreposage

10% D'ESCOMPTE

SI VOUS VENEZ CHERCHER VOTRE FOURRURE AU MAGASIN AVANT LE 1er NOVEMBRE 1983

GRATUITEMENT

une carte-surprise "GRATTE-ESCOMPTE" applicable sur achats dans le magasin.

Le tirage aura lieu le 31 août 1983 à 16h à notre salon de fourrure. Les règlements du concours sont accessibles chez Laliberté.

Avec tout entreposage vous recevrez GRATUITEMENT une carte-surprise "GRATTE-ESCOMPTE" applicable sur achats dans le magasin.

...c'est là que ça s' passe Service 681-7731

Maguire

430, av. Saint-Sacrement Québec 681-4124
255, boul. du Centenaire Saint-Basile 329-2811

\$75

RABAIS REMARQUABLE!

SUR L'ACHAT D'UN REFRIGERATEUR OU D'UNE CUISINIÈRE

Valide jusqu'au 14 mai 1983

Exclusif chez Maguire!

GARANTIE TOTALE

2 ans sur pièces et main-d'oeuvre.

W White-Westinghouse

Aussi disponible...

FOUR ENCASTRÉ ET PLAQUE DE CUISSON

W White-Westinghouse

La Maisonnée

Vous êtes ambitieux, dynamique et vous voulez être propriétaire de votre commerce.

Voilà votre chance! Ne la laissez pas passer.

La Maisonnée, c'est un magasin d'alimentation au concept avant-gardiste

La Maisonnée, c'est un investissement raisonnable et des risques partagés.

60 magasins franchisés La Maisonnée seront ouverts d'ici l'été 1983.

N'attendez pas!

Pour plus de renseignements, appelez: Michel Rousseau Franchise Plus Inc., 1279, boul. Charest ouest Québec (Québec) J1N 4K7 Tél. (418) 683-2738

Des franchises sont disponibles à:

Québec: Vieux-Québec	Saint Pie X	Duberger
Beauport	Ancienne-Lorette	Sillery
Giffard	Lévis	Loretteville
Charlesbourg	Lauzon	Vanier
Ste-Foy		

• Session d'information en soirée, sur rendez-vous seulement.

Franchise Plus Inc. est une filiale de Steinberg Inc.

DOSSIERS

/ Dossier /

Après deux années de déboires Le PQ à la croisée des chemins

Dans ce troisième et dernier texte sur l'exercice du pouvoir par le gouvernement Lévesque, Réjean Lacombe fait la synthèse des deux dernières années et indique les tours de force que les péquistes devront réaliser d'ici 1985 ou 1986 pour redorer leur blason.

LE GOUVERNEMENT DU PARTI QUÉBÉCOIS A MI-MANDAT



1981
1983

-3-

"Faut rester forts au Québec", clamaient audacieusement les slogans péquistes au soir du 13 avril 1981. Au milieu des effusions et des cris, la voix rauque de René Lévesque réussissait à peine à se faire entendre. On a sans doute oublié que le chef du gouvernement interprétait cette victoire comme étant "la continuité de l'intégrité politique du Québec et la promotion des intérêts québécois".



réjean lacombe

Les cris d'allégresse des militants péquistes ont aussi mis un voile sur l'interprétation que faisait alors M. Lévesque du pouvoir. "Le pouvoir, disait-il, est un instrument dont nous n'avons pas le droit d'abuser."

Deux ans plus tard, ces professions de foi du premier ministre revêtent une connotation particulière. D'autant plus qu'il n'hésitait pas, au cours de la campagne électorale, à mettre en lumière les guépiers qui guettent un gouvernement au cours d'un deuxième mandat.

A peine réinstallé en selle, la crise constitutionnelle frappait durement le gouvernement québécois et rendait caduc le fameux "Faut rester forts au Québec". Loin d'être remis de ses émotions, le gouvernement québécois est confronté à la crise économique qui l'amène à imposer des conditions de travail et de salaire à ses employés des secteurs public et parapublic. Certains l'accuseront volontiers d'abus de pouvoir.

La dernière gloriole du gouvernement, son intégrité politique, devait par la suite être mise en doute. La défaillance dans l'administration de la section des réparations majeures de la Société d'habitation du Québec, le favoritisme dans l'organisation des fêtes de la Saint-Jean, le règlement

hors cour dans l'affaire du saccage de la baie James et finalement l'affaire Biron sont devenus autant de facteurs qui ont contribué à ternir la réputation de bon gouvernement que s'était construite le gouvernement Lévesque au cours de son premier mandat.

Les déboires du ministre Claude Charron et du député Gilles Grégoire n'ont pas été de nature finalement à redorer le blason péquiste.

Des grouillements

Il n'en fallait pas plus pour qu'à l'intérieur même du Parti québécois, la douce euphorie de la victoire du 13 avril 1981 se transforme rapidement en des remises en question, et en des tiraillements qui ont atteint leur apogée lors du congrès du PQ à la fin de 1981 et au début de 1982, le tout entrecoupé par le "renérendum".

En janvier dernier, le président du PQ de Hull, M. Paul Lemaire, qui constatait une déception chez les militants péquistes, définissait ainsi la morosité des péquistes: "Au début, le PQ était un parti de mouvement, d'idées. Maintenant, il a cessé partiellement d'être un mouvement et de stimuler les débats publics".

Les premières défections ne tardèrent pas à se manifester. Les résultats du référendum interne du PQ amenèrent plus d'un militant péquiste à claquer les portes tout en accusant René Lévesque d'exercer un pouvoir autoritaire.

L'imposition par le gouvernement Lévesque des conditions de travail et de salaire des employés des secteurs public et parapublic allait également toucher dramatiquement ce qu'il est convenu d'appeler "la base électorale" du Parti québécois.

Ce grouillement s'est donc rapidement traduit par un véritable effritement de la clientèle péquiste. Les récents sondages démontrent avec beaucoup d'éloquence que le Parti québécois a perdu en l'espace de deux ans près de la moitié de ses supporters.

C'est ainsi que plusieurs militants péquistes qui croyaient toujours, à l'aube de ce deuxième mandat, que le gouvernement Lévesque était encore porteur de beaucoup d'espoir, sont sortis aigris et désabusés de ces deux premières années du deuxième mandat du PQ.

Un parti conventionnel?

Préoccupé à gérer la crise afin d'éviter que l'écart entre les mieux et les moins nantis s'accroisse davantage, le gouvernement Lévesque s'est transformé rapidement en un gouvernement conservateur. A court de moyens financiers, une seule grande réforme, celle de l'éducation, repose sur la table de travail du gouvernement.

Que s'est-il produit au juste? La crise économique et la crise constitutionnelle sont certes des éléments



Le gouvernement Lévesque pourra-t-il faire oublier les affres des lois qu'il a adoptées pour mettre les syndicats au pas?

de réponse. Mais le parti et le gouvernement ne sont plus ces éléments dynamiques qui attisaient antérieurement la ferveur des Québécois.

Deux politologues, Kenneth McRoberts et Dale Posgate, dans un ouvrage récent qui porte sur le "développement et la modernisation du Québec", postulent que "le PQ s'est enfoncé dans un rôle de parti conventionnel surtout préoccupé de gagner et de conserver le pouvoir dans le cadre du système établi, délaissant son rôle de mouvement social qui cherche à changer radicalement le système".

Le politologue de l'université Laval, Vincent Lemieux, ajoute une autre dimension à cette constatation de McRoberts et de Posgate. "Il y a eu, dit-il, un phénomène de "gouvernementalisation" du parti. Il y a eu plusieurs militants actifs dans le parti qui sont devenus députés, ministres ou membres de cabinet. Le parti a été un peu vidé de sa substance."

M. Lemieux trouve également inquiétant le fait que le renouvellement au sein du PQ ne se manifeste plus. "C'est sans doute assez inquiétant, dit-il, à la fois pour ce qui est de l'organisation interne du parti et aussi pour la base électorale que le PQ n'arrive plus à mobiliser autant qu'avant les jeunes électeurs."

Encore deux ans...

A mi-mandat, le gouvernement du Parti québécois est dans une position pour le moins précaire. Certes, au cours des deux dernières années, il a réussi à réaliser certaines de ses promesses électorales, comme le bon d'emploi pour les étudiants, l'accès à la propriété pour les jeunes couples, l'aide aux jeunes agriculteurs, mais il a encore beaucoup de marchandises à livrer.

Le récent message inaugural, celui que livrait M. Lévesque le 23 mars, ne pêche pas par excès d'enthousiasme. Même si le gouvernement réussit à sortir, sans autres écorchures, de la crise économique, il aura un autre défi important à relever. Celui de faire oublier à ses employés les affres des lois 70 et 105.

Et, si jamais le gouvernement du Parti québécois réussit ce tour de force, il aura à convaincre les Québécois que son intégrité politique demeure encore la pierre angulaire de ses préoccupations. Mais, au rythme où vont les choses, on est en droit de se demander si le gouvernement péquiste ne périra pas finalement par les mêmes armes qu'il avait utilisées pour venir à bout du régime Bourassa.

Qui plus est, le gouvernement Lévesque de même que le Parti québécois ont un défi encore plus grand

que les précédents à surmonter s'ils veulent se voir confier en 1985 ou 1986 un troisième mandat. Celui de convaincre les électeurs québécois que la souveraineté-association est une solution pour régler une partie de leurs problèmes.

Les péquistes en ont très peu parlé au cours des deux premières années de ce deuxième mandat. Sans aucun doute leur préoccupation première allait-elle vers la crise économique et estimaient-ils que le temps n'était guère propice à parler de souveraineté-association.

Reste maintenant à savoir, puisque la crise économique n'est pas encore terminée, de quelle façon les autorités gouvernementales aborderont cette épineuse question et comment elles pourront concilier cette "éducation souverainiste" avec la lutte au chômage, la création d'emplois, l'aide aux entreprises et l'établissement d'un climat plus propice aux discussions entre elles et les différentes centrales syndicales québécoises et la relance économique.

Le gouvernement Lévesque est donc rendu à la croisée des chemins. S'il ne réussit pas, au cours de la prochaine année, à sortir du gouffre dans lequel il vivote depuis près de deux ans, les péquistes n'auront d'autre choix que de se préparer tranquillement à assumer éventuellement leur rôle d'opposition.

/ Dossier /

Au Canada Un Etat de plus en plus envahissant

L'influence des gouvernements, qu'ils soient fédéral, provinciaux ou municipaux, n'a cessé de croître au cours des dernières années. Les trois paliers de gouvernement ont accaparé 40 pour 100 du produit domestique brut en 1980. Edison Stewart, de la Presse canadienne, rend compte de la situation.

par Edison STEWART

Les gouvernements influencent chacune de nos actions, à la maison, au travail ou à quelque endroit que ce soit.

Cet interventionnisme gouvernemental de tous les instants est un phénomène relativement neuf au Canada. Il a débuté avec la fin de la Deuxième Guerre mondiale mais ce n'est que tout récemment que s'est réellement amorcé le débat sur la place qui incombe aux gouvernements dans notre vie.

Philosophes, politologues et économistes divergent d'opinion sur la question. Le Canadien moyen doit donc trancher lui-même sur plusieurs questions! Les gouvernements ont-ils trop d'influence? Quels sont les programmes qui devraient être abolis? Quels services devraient être institués? Qui devrait payer pour tout ça? De quelle façon les argentiers nécessaires doivent-ils être perçus?

Lorsqu'on parle de gouvernement envahissant, on pense généralement

à Ottawa. Depuis 20 ans, pourtant, ce sont les gouvernements municipaux et provinciaux qui ont le plus rapidement augmenté leurs dépenses.

Une étude qu'il a réalisée en 1979 pour la Canadian IAX Foundation, a permis de découvrir que la part qu'Ottawa prélevait sur le PNB (Produit National Brut) n'avait augmenté qu'à 16.1 pour 100 en 1977, contre 14.1 pour 100 qu'elle était en 1947. Au cours de cette même période de 30 ans, les dépenses fédérales, en excluant les versements faits aux autres paliers de gouvernement en vertu de la péréquation, ont augmenté de 14 pour 100.

Provinces voraces

La part des provinces durant ce temps, lorsqu'on y ajoute l'aide fédérale, a grimpé de plus de 140 pour 100, passant de 5.2 à 13 pour cent. Quant aux dépenses municipales, si on leur adjoint l'aide fédérale et provinciale, elles sont passées de 4.4 à environ 9 pour 100.

M. Bird, économiste de l'Université de Toronto, a découvert que 41 pour

100 de la croissance des dépenses gouvernementales, depuis la Deuxième Guerre mondiale, est directement attribuable aux provinces.

Les dépenses municipales (y compris scolaires) comptent pour 26 pour 100 de cette croissance alors qu'Ottawa n'y a contribué que pour 12 pour 100. Presque tout le reste a été consacré aux hôpitaux, qui sont de juridiction provinciale.

\$40 sur \$100

Les gouvernements locaux, provinciaux et fédéral, en 1980, ont mis la main sur 40.7 pour 100 du produit domestique brut (PDB) du Canada, qui totalisait alors \$320 milliards.

En d'autres mots, pour chaque \$100 dépensés au pays durant cette période, \$40 provenaient d'un palier quelconque de gouvernement.

Aux Etats-Unis, la part gouvernementale était de 33.2 pour 100, alors qu'elle était de 32.7 pour 100 au Japon, de 44.6 pour 100 au Royaume-Uni, de 45.6 pour 100 en Italie, de 46.22 pour 100 en France et de 46.9 pour 100 en Allemagne de l'Ouest. En Suède, le pays démocratique le

plus socialisé du monde, ce pourcentage s'établissait à 65.7 pour 100.

La croissance des dépenses canadiennes au cours des 20 dernières années, s'est également établie dans la moyenne. Entre 1960 et 1980, la part gouvernementale dans l'économie américaine a connu une hausse de 19.4 pour cent, soit un peu moins de la moitié de la hausse de 40.8 pour 100 signalée au Canada.

Pour la même période, toutefois, la part des gouvernements a augmenté de 33.5 pour 100 en France, de 36.8 pour 100 au Royaume-Uni, de 51.5 pour 100 en Italie. Au Japon, pays qui a connu les plus grands succès économiques durant ces deux décennies, la hausse fut de 57.9 pour 100.

Structure canadienne

Le problème pourrait s'expliquer en partie — si problème il y a — par la structure fédérative de notre pays.

"Chaque gouvernement provincial a créé son propre ministère des Affaires sociales, son propre ministère de la Santé, son propre ministère de l'Éducation", rappelle Terrance

Munsley, directeur général du Canadian Council on Social Development.

"Si vous centralisez ces services, vous seriez beaucoup plus efficace et votre fonction publique serait moins considérable. Pour des questions d'idéologie, les Canadiens ne semblent pas apprécier ce concept. Ils désirent un équilibre du pouvoir entre les gouvernements provinciaux et fédéral."

Vue la responsabilité de ce gigantisme incombe à un palier de gouvernement ou à un autre, il demeure que personne n'a encore pu dire si, oui ou non, l'influence gouvernementale est trop grande.

San Hughes, président de la Chambre de Commerce du Canada, estime que tous les paliers de gouvernement ont énormément grossi au cours des dernières années et qu'ils "jouent un rôle trop grand dans nos vies".

Selon lui, une croissance des dépenses gouvernementales ne peut s'exprimer que par un interventionnisme plus grand dans notre quotidien.

LA PAGE ÉDITORIALE LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:
Jacques-G. Francoeur
Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:
Claude Masson

Président et directeur général:
Paul-A. Audet
Directeur de l'information:
Gilbert Athot

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin
Directeur de l'édition:
Jacques Dumais

Lourd statu quo au Moyen-Orient



paul lachance

Deux événements majeurs sont venus assombrir, en fin de semaine, l'horizon déjà trouble du Proche-Orient: le conseiller diplomatique de Yasser Arafat, Issam Sartouai, a été assassiné au Portugal et la Jordanie a abandonné ses pourparlers avec l'OLP au sujet du plan de paix Reagan.

Sans doute, la mort du docteur Sartouai, survenue quelques heures avant l'annonce jordanienne, a-t-elle été reléguée au second plan. Mais le fait que la victime ait été un fervent "modéré" et un partisan inconditionnel d'un dialogue israélo-palestinien relie les deux épisodes.

Sartouai a été liquidé par le groupement dissident Fatah conseil-révolutionnaire qui, au sein de l'OLP s'oppose le plus farouchement à tout contact avec Israël et à une intervention américaine dans un hypothétique règlement du cas palestinien. Et ce geste vient en quelque sorte confirmer pourquoi Arafat a "posé un lapin" au roi Hussein de Jordanie.

Car il apparaît davantage que le

chef de l'OLP ait perdu son emprise sur son mouvement. Au sommet d'Alger, en février dernier, lors de la réunion du Conseil national de la Palestine, il avait espéré obtenir l'appui de ses pairs à une concertation palestino-jordanienne pour l'étude du plan Reagan formulé le 2 septembre dernier.

Or, bien qu'il ait obtenu une victoire mineure en empêchant le rejet pur et simple du plan Reagan, son leadership était sorti fortement amoindri de la réunion et l'on demeurerait incertain quant à la marge de manœuvre dont il disposait. Les faits viennent de le confirmer.

Hussein avait posé plusieurs pré-requis à son engagement dans le plan de paix, d'autant plus qu'il devait lorgner du côté des pays arabes, surtout l'Arabie Saoudite et le Koweït, dont il reçoit une aide annuelle de plus d'un milliard de dollars.

Le 20 septembre, Hussein avait donc convié les Palestiniens à accepter l'idée d'une union confédérale jordanopalestinienne, c'est-à-dire une "identité autonome" palestinienne en territoires occupés sous l'égide de la Jordanie. A Alger, on avait dit oui... en principe.

Hussein avait, en outre, établi que, pour la négociation, il n'était pas question que l'OLP intervienne comme telle, cela n'étant pas plus vendable aux Américains qu'aux Israéliens. Il avait

alors demandé: "Acceptez-vous de négocier avec nous au sein d'une délégation jordanienne?" Arafat était d'accord mais n'avait pas les mains libres.

Le comité exécutif olpiste a dit non. On s'en tenait à la décision d'Alger. L'OLP ne partagerait pas son rôle de "seul représentant légitime du peuple palestinien" avec une autre partie. Elle s'en tenait fermement, d'autre part, au plan de paix de Fez qui propose l'établissement d'un Etat palestinien indépendant sur la bande de Gaza et en Cisjordanie, sous l'autorité de l'OLP.

Hussein a donc tout lâché parce que l'OLP a tout remis en question et s'en est tenue à ses revendications fondamentales.

Voilà donc créé un vide que rien, pour le moment, ne semble devoir combler, à moins que ne survienne un événement extraordinaire et imprévu. Le plan de Fez est en rade. Les Palestiniens sont désormais seuls maîtres de leurs décisions quant à leur sort et à la manière de libérer leur territoire comme ils le proclament. Le plan Reagan est à l'eau. L'OLP doit décider mais le peut-elle dans l'état actuel de dissensions qui secoue le mouvement déjà débandé depuis Beyrouth?

Devant cette impasse, les Israéliens se montrent naturellement satisfaits. Le plan Reagan, ils n'en veulent pas, pas plus que tous les autres plans de paix jusqu'ici soumis. Dès le 2 septembre dernier, ils se sont opposés au plan Reagan en sept points dont le résumé concerne la conception qu'ont les Américains d'une relance des négociations sur l'autonomie de Gaza et de la Cisjordanie.

L'argumentaire israélien constant est à l'effet qu'il s'oppose à tout projet pouvant mener à la création d'un Etat palestinien, un réquisitoire qui semble bien justifier des déclarations de chefs palestiniens qui, comme celle de Zuer Muoshein, en mars 1977, au quotidien hollandais Trouw, précisait: "Ce n'est que pour des motifs politiques que nous mettons l'accent sur notre identité palestinienne; car il y va de l'intérêt national des Arabes d'encourager une identité palestinienne séparée pour contrer le sionisme. Oui, l'existence d'une identité palestinienne ne sert que des fins tactiques."

Traduction: la création d'un Etat palestinien n'est qu'un autre instrument dans la bataille permanente livrée à Israël et visant sa destruction. Et cela, depuis 1948, les Israéliens ont payé cher pour le savoir.

revue de presse

L'assassinat de M. Issam Sartouai

PARIS, 11 avril (AFP) — L'assassinat de M. Issam Sartouai à Albufeira fait l'objet d'une réprobation unanime dans les éditoriaux parisiens, ce matin.

Pour "Le Quotidien de Paris" (indépendant): "Issam Sartouai était une cible idéale. Le bouc émissaire rêvé de tous ceux qui au sein du mouvement palestinien, et surtout à l'extérieur de celui-ci, redoutaient de voir l'OLP s'engager dans la voie du compromis avec Israël, abandonner les chemins stériles du terrorisme pour des options plus constructives. Car Sartouai était un symbole. Celui d'une certaine évolution de la centrale palestinienne vers le réalisme, vers l'acceptation de facto de l'existence de l'Etat Hébreu..."

Ceux qui ont tué Sartouai obéissent très probablement à des impératifs qui n'ont pas grand chose à voir avec la Palestine. La Syrie, qui voit son influence dans la région se réduire comme une peau de chagrin, ne pouvait admettre d'être mise hors course et isolée.

Pas plus que son protecteur Soviétique qui a multiplié les initiatives ces derniers temps afin de bien montrer que l'ère de la "Pax Americana" au Proche-Orient n'était pas encore venue".

C'est la même opinion qui émane de l'éditorial du "Matin" (gauche socialiste): "On ne pouvait évidemment mieux choisir la victime. Un Palestinien, bien sûr, connu, respecté, disant très haut ce que les autres suggèrent, osant prétendre que toute négociation passe par un compromis..." Ainsi parlait Issam Sartouai. A ses frères comme à ses ennemis. Ils ont eu raison, les tueurs. L'homme qui ne parle pas

le double langage aujourd'hui est un traître. Issam Sartouai disait toujours la même chose et se savait, de ce fait, condamné à mort. Le reste était affaire de temps et de circonstances. (...)

Le cabinet de Menahem Begin ne portera certainement pas le deuil d'Issam Sartouai. (...) Mais on se réjouit à Damas. (...) Et comme on a raison de se réjouir. Ce n'est pas que Sartouai eut les moyens de renverser le courant ni d'annoncer la paix quand visiblement nul n'en veut, mais il gênait. Il était l'homme des vérités premières que nul ne veut entendre. Un juste, pour d'autres, on eut écrit: "Le dernier des justes".

Enfin, "Libération" (extrême gauche) fait observer que "Le bon sens est donc rigoureusement interdit aux dirigeants palestiniens. Il est condamné de mort. Une mort certaine, qui vient inévitablement, qui détruit sans relâche tous ceux qui prétendent franchir la ligne blanche qui borde les deux schématisques qui ravagent la région. L'Israélien comme le Palestinien. (...) Peut-on être dirigeant de l'OLP et parler le discours du bon sens? Non évidemment. Et la liste est longue de ceux qui sont morts d'avoir tenté l'impossible, de ceux qui ont voulu décloisonner cette schizophrénie, qui ont tenté de substituer l'échange de mots à l'échange de bombes. Ils meurent les uns après les autres, parce qu'en fin de compte, personne n'est vraiment preneur. (...)

L'assassinat de Sartouai a été en quelque sorte le point d'orgue à l'assassinat de toute la tentative diplomatique engagée depuis août dernier.

LE PC de Mulroney

En briguant le leadership du Parti conservateur, Brian Mulroney n'a peut-être réussi qu'à faire revivre certaines particularités d'un passé politique que l'on croyait révolu.

Curieuse anomalie: une tentative de démocratisation peut permettre à des personnes occupant des postes-clés d'accéder à des pouvoirs trop grands dans les domaines où le parti politique est le plus faible. Dans les circonscriptions où les conservateurs sont puissants, les meetings locaux réunissent la crème des partisans qui, depuis de nombreuses années, travaillent au bien-être du parti.

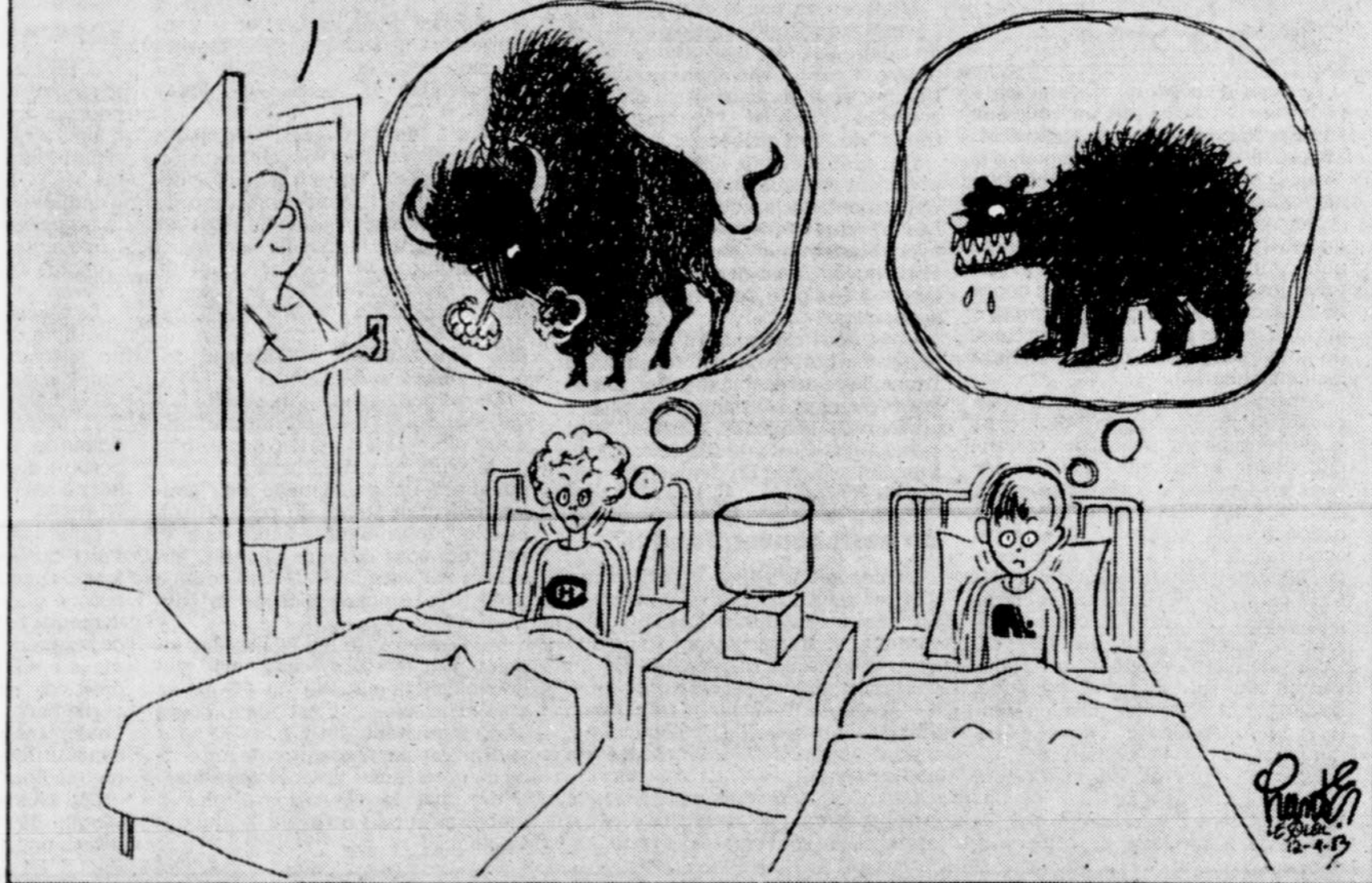
tement la politique conservatrice et ont un droit de regard légitime dans le choix d'un leader.

Dans des régions comme le Québec, où le parti est si faible qu'il est presque inexistant, les choses sont très différentes. Aucune association conservatrice digne de ce nom n'existant dans de nombreuses circonscriptions, le pouvoir risque de tomber aux mains de la personne qui parvient à saisir le contrôle de l'organisation et qui réussit à recruter le plus grand nombre de personnes, les dotant de cartes de membre en bonne et due forme, à temps pour la nomination des délégués.

Ces partisans entrent en for-

The Winnipeg Free Press

MAMAN QUÉBEC: "BONNE NUIT, FAITES DE BEAUX RÊVES."



au fil des idées

Daniel Johnson et l'Etat



raymond giroux

Critique financier de l'Opposition officielle à l'Assemblée nationale, le député de Vaudreuil-Soulanges, M. Daniel Johnson, répond à tous les critères du libéralisme classique: défense des libertés individuelles, de la libre entreprise et surtout, volonté de restreindre le rôle de l'Etat.

Encore la semaine dernière, M. Johnson a répété son credo philosophique basé sur l'idée que les Québécois francophones sont guéris de leur infériorité économique et qu'ils n'ont plus besoin de compter sur l'Etat pour assurer leur épanouissement et leur enrichissement.

Seule l'entreprise privée peut stimuler l'emploi, a repris celui que plusieurs voient, désirent même, comme un candidat fort sérieux à la direction du Parti libéral lors de la course qui doit se tenir d'ici l'automne.

Le fils de l'ancien premier ministre et chef de l'Union nationale et frère du ministre péquiste des Affaires sociales a développé depuis longtemps une méfiance envers les interventions de l'Etat.

Il considère même le Québec comme étant "au seuil du socialisme", la moitié de la production nationale y relevant d'une instance gouvernementale quelconque alors que les pays sociaux-démocrates d'Europe occidentale atteignent à peine 40 pour 100.

L'Etat, au contraire, ne devrait pas se mêler de ce qui le regarde pas, affirme-t-il, car il retarde un processus normal et naturel et nuit au développement économique.

M. Johnson transmet en ce moment un discours qui ne peut que plaire aux membres du Parti libéral et attirer dans son giron un certain nombre d'électeurs péquistes déçus et démobilisés. Car le rôle de l'Etat a perdu bien du lustre depuis l'automne dernier dans le cadre des négociations des secteurs public et parapublic.

Le gouvernement lui-même, dans sa publicité et sa propagande "patronale" a d'ailleurs fait plus que quiconque pour rompre la confiance d'une bonne partie des Québécoises et des Québécois envers leurs institutions en dévalorisant le travail de ses employé(e)s aux yeux de l'opinion publique.

Aujourd'hui, nous assistons à une remise en question profonde, de partout, du rôle de l'Etat. Ainsi, dans la région même de la capitale, des études en vue du sommet économique régional de l'automne tendent à démontrer que la présence du gouvernement paralyse toute initiative privée et nuit à son développement économique à long terme.

Daniel Johnson s'inscrit dans un courant d'opinion qui rejette les coûts et le fardeau administratif de la social-démocratie, une ligne de pensée que même le Parti québécois voit poindre en son propre sein.

Mais il faudra bien faire attention de ne pas jeter le bébé dans l'eau du bain, et

tomber dans les excès des "Reaganomics" pratiqués aux Etats-Unis et qui nous ont valu une surmultiplication des effets de la crise économique.

Contrôles de l'Etat il y a actuellement, et contrôles nécessaires il y aura toujours. Il faut bien sûr alléger le rôle des gouvernements, mais sans sacrifier les éventuelles victimes permanentes de la crise.

M. Johnson et les autres libéraux "classiques", comme M. Raymond Gagneau, doivent, en cette période de veille, affiner leur analyse sociale et définir concrètement les fonctions de l'Etat avant de partir à son assaut.

Qu'on se souvienne toujours que la droite américaine a gagné des élections sur le dos des contrôles gouvernementaux, et que les citoyennes et citoyens de notre voisin du sud en pâtissent maintenant: les Libéraux d'ici doivent en tirer la leçon que toute politique unilatérale entraîne des conséquences néfastes pour une partie de la population.

LA PAGE DES LECTEURS

Permis Tapage nocturne

La présente est pour contester publiquement (et ainsi avoir l'appui d'autres habitants du quartier) une demande de permis de danse dans un bar-spectacle situé au 515 de la rue Saint-Jean à Québec.

Nous habitons dans le quartier Saint-Jean-Baptiste à proximité dudit bar. Le propriétaire de ce bar, puisque extérieurement cela pourrait ressembler au restaurant "Les moines", veut obtenir un permis de danse pour légaliser ses affaires.

Nous contestons énergiquement cette demande car nous croyons avoir droit à un minimum de paix et de tranquillité. Je parle de tranquillité nocturne évidemment. Je m'explique:

La clientèle de ce "bar" est composée en grande partie de gens venant de l'extérieur de la ville et Dieu sait que la clientèle visée n'est pas nécessairement calme et saine. Donc, ces gens (hommes plus spécialement) sont très bruyants et très violents. Cela amène souvent des bagarres à l'extérieur du "bar", se marlant assez bien avec la musique que nous entendons parfaitement aussi. Nous avons passé un "excellent Carnaval". Bref, nous dormons assez mal. A l'intérieur des portes Saint-Jean, peut-être, mais dans un quartier majoritairement résidentiel c'est trop pour les oreilles.

Christine Pouliot
France Tougas
Carole Perreault
Québec

Transports Une idée

Suite à l'annonce parue dans "LE SOLEIL" il y a quelque temps, au sujet de la vente du navire traversier "Sieur D'Amours" par la Société des traversiers du Québec.

Après consultation avec des experts en navigation, ils me confirment que c'est le navire qui conviendrait parfaitement pour donner un service de traversée sur une base saisonnière d'avril à décembre entre Grande-Vallée et Anticosti. Pourquoi Grande-Vallée? Parce que c'est le point de la Côte Sud qui est le plus rapproché d'Anticosti et qu'à ma connaissance, c'est la seule île au Québec qui n'est pas reliée à un réseau routier. Le temps de traversée serait d'environ 3 heures 30 minutes. Un tel service a déjà été disponible pour passagers seulement avec le navire "Anticosti" pendant plusieurs années, mais a été discontinué à la fin de 1969, suite à la diminution des opérations forestières à Anticosti. Ce service de traversée pourrait éventuellement être extensionné entre Port Menier-Mingan ou Havre-Saint-Pierre.

L'opération d'un tel navire nécessite une rampe d'embarquement et débarquement. Suite aux travaux de réfection complets du port à Anticosti qui doivent débuter en avril, le ministère des Transports pourrait en profiter pour faire aménager



Le Sieur D'Amours remis au bassin Louise.

une rampe pendant que tout l'équipement est sur place.

Pour ce qui est d'une rampe à Grande-Vallée, après vérification, un représentant des Travaux publics Canada m'a confirmé qu'une rampe serait présentement disponible à Matane et ne poserait pas de problème à être installée à Grande-Vallée; de plus, le port de Grande-Vallée vient d'être reconstruit au coût de plusieurs millions de dollars.

Un tel service de traversée cadrerait très bien avec les projets de développement d'Anticosti projetés par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, lequel veut, par tous les moyens, air-mer-terre, rendre Anticosti accessible à tous les citoyens du Québec et au meilleur prix possible. Les chasseurs et pêcheurs pourraient monter sur le bateau avec leur auto-remorque-moto etc.

De plus, depuis quelques mois, on parle de plus en plus de la coupe de bois à Anticosti pour alimenter une partie de la future

usine de pâte et papier de Matane. Tous ces travailleurs forestiers qui doivent se déplacer pourraient bénéficier de ce service. Un tel service pourrait aussi suffire à alimenter toute la population d'Anticosti: denrées alimentaires-matériaux-équipement lourd etc.

Quant aux retombées économiques d'un tel service, il y a la création d'une trentaine d'emplois saisonniers sur le navire; mais les plus grands bénéficiaires d'un tel service seront le public voyageur, la population d'Anticosti, les propriétaires de motels, les restaurateurs et stations de service qui devront répondre à la demande de tous ces voyageurs, ainsi que tous les fournisseurs de l'Est du Québec.

Avec un minimum d'efforts de la part de tous les intervenants, un tel projet pourrait être opérationnel dès la saison 1984. Mais il va falloir que tous les intéressés travaillent en concertation et crient très fort car c'est devenu impératif quand on veut quelque chose!

L'interlocuteur le plus valable à la réalisation d'un tel projet demeure le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, administrateur de l'île avec tous les intéressés à ce service. Pour ce qui est du navire, il est la propriété du gouvernement du Québec. La Société des traversiers va vous dire qu'il est en mauvais état car ça fait deux ans qu'il n'a pas été en opération. Mais construire un navire semblable en 1983 coûterait au minimum \$15 millions. Notre gouvernement nous dit souvent de se prendre en main. Je crois qu'une belle occasion vous est fournie, population d'Anticosti et de Grande-Vallée, de le prouver. Et qui sait: Demain le "Sieur D'Amours" pourrait devenir le "Sieur Menier".

Je viens de lancer le bateau. Maintenant aux intéressés de le récupérer. Si c'est le cas, il va vous falloir faire vite car la vente par soumission est fixée au 15 avril.

Duncan McCormick
Rimouski-Est

Ça et là Goulag à la mode

Parmi les mythologies de notre temps, nous assistons à une lutte épique entre la planche à voile, les jeux électroniques et le mot-gadget par excellence, le communautaire.

Voilà le mot qui honore toutes les portes, (aux subdivisions principalement) et qui fait palpiter le cœur des belles âmes.

Cependant, sous une apparence sympathique, il y a lieu de se demander si la réalité est aussi idyllique que le prétendent les militants du social. Voyons un peu de quoi il en retourne.

Les activités du communautaire, ces agents de l'agitation-propagande, essaient de "conscientiser les masses", sur les bienfaits du regroupement.

Ce lavage de cerveau est assez réussi, il faut dire.

Même le gouvernement, ce monstre étatique, repousseur naturel des communistes, à cause de l'identification à l'individualisme (capitaliste), à la centralisation, à la dépersonnalisation, même lui, accède les thèses de l'autogestion, de la décentralisation, de la personnalisation des rapports et de la prise de décisions du citoyen sur son milieu de vie.

Devant une telle unanimité, l'on peut se demander si les socialistes subversifs ne sont pas perçus comme étant une alternative voilée et améliorée à l'intégration habituelle.

Les communautaristes et les popularisants deviennent avec la bénédiction des autorités, les nouveaux agents de conformité sociale. Le mythe veut qu'ils soient plus humains parce qu'issus du milieu, (à opposer aux technocrates lointains et robotisés, bien sûr), mais est-ce bien vrai?

Ces nouveaux agents font montre d'un zèle de néophyte, traquant sans relâche les dissidents de l'intégration et de la normalisation. Ce sont des petits génies dans l'humanitarisme. Ils prônent l'égalitarisme, l'intégration et la rééducation (comme au Vietnam).

Pourtant, sous une apparence de bonhomie, d'autogestion et de réformisme socialisant, nous assistons à la mise en place du goulag.

Ne nous y méprenons pas. Le communautaire c'est l'accentuation du conformisme, de l'embarquement, de l'encerclement, du fichage. Nous soutenons que ce ravalement de l'individu est pernicieux et, de ce fait, cette idéologie génèreuse mais opprimante mérite un traitement critique bien différent de celui qu'on lui accorde généralement.

Richard Bernier
Lauzon

\$\$\$ Valse de millions

Hier soir, j'ai lu qu'on étudiait le projet d'imposer une taxe spéciale sur l'essence pour réparer nos routes. J'ai appris que nos routes se détérioraient faute d'un nouveau revêtement d'asphalte, c'est-à-dire qu'en ne colmatant pas les fissures, l'eau s'infiltrait et il en résulte une détérioration du pavage.

J'espère que M. Parizeau, avec sa taxe spéciale sur l'essence, ne laissera pas se détériorer nos routes municipales et provinciales. S'il n'est pas capable de le faire, je suggère à Loto-Québec d'y remédier au lieu de subventionner des fêtes populaires à coup d'un demi-million (courses de jogging, etc.) en temps de crise.

Au fédéral, ce n'est pas beaucoup mieux: au coût d'un million et demi de dollars, on construit une marina pour planches à voile à Cap-Rouge. On dépense des centaines de millions de dollars pour Péro-Canada. Nous avons de bons socialistes là aussi.

Il est temps qu'on change de gouvernements au Québec et à Ottawa.

Michel Lemay
Charlebourg

Rabais après des hausses

Concernant la remise de 5 pour 100 sous forme de coupons-rabais au consommateur de la part des trois géants de l'alimentation, peut-on imaginer une stratégie plus subtile pour berner ce pauvre consommateur qui ignore tout des secrets de la mise en marché. Je m'explique.

Peu de gens se sont aperçus que Steinberg a majoré ses prix d'une façon sournoise, c'est-à-

dire n'étant pas sujets dans beaucoup de cas, à des augmentations de la part des manufacturiers. Et ce, depuis environ un an. Remarquez le scénario: Steinberg augmente le prix de son ketchup, quelques jours plus tard Provigo, Métro-Cooprix-Dallaire et IGA augmentent eux aussi le ketchup. C'est comme ça depuis toujours. Il est facile d'imaginer le

surplus de profits ainsi accumulé. Avec un chiffre d'affaires d'environ \$2 milliards pour chacun des trois géants, ça représente plusieurs centaines de milliers de dollars.

Qui, pensez-vous, va payer les coûts? Soyez certain, ce sera le consommateur. Personne ne donne quelque chose pour rien en affaires, et c'est normal. Ce qui l'est moins, c'est la dé-

claration d'un PDG dans un journal local et je cite: Quand tu fais moins de 2 pour 100 de profit en moyenne, comment peux-tu donner 5 pour 100 de rabais.

De deux choses l'une: ou bien vous faites de la magie quand vous opérez un commerce avec un profit de 2 pour 100 en moyenne (c'est vous qui le dites monsieur le PDG) quand on sait que les dépenses d'administration se situent à environ 12 à 15 pour 100. A ces conditions, comment avez-vous tenu aussi longtemps? Permettez-moi une suggestion: mettez la clé dans votre porte et devenez magicien. Vous pourrez ainsi illusionner votre public honnêtement.

Où bien, vous jouez franc jeu et vous avouez que, somme toute, dans les conditions économiques actuelles, vous êtes encore des privilégiés. Pensez à l'industrie de l'automobile, des mines, du bois, du meuble, etc.

J'espère que ces observations éclaireront la lanterne des consommateurs exploités dont nous faisons tous partie en définitive.

R. Rhéaume
Lac-Saint-Charles

Riche à ne rien faire

Ha! Ha! Ha! quelle blague, la semaine du 21 au 27 mars 1982. Presque tout le monde misait sur le 6 / 49. J'ai vu des tas de gens prendre 50, 60 et même 100 combinaisons. C'est vrai que le gros lot était de \$3,895,389.50 mais quand même, faut surtout pas "capoter".

L'argent, l'argent, l'argent. On dirait qu'il n'y a pas d'autres mots que ça qui existent dans le dictionnaire, sauf le mot argent. Il est vrai que dans le contexte économique que nous vivons actuellement, ça en prend de l'argent, mais il y a toujours des

limites. N'y a-t-il pas d'autres choses que l'argent dans vos bouches et dans vos têtes?

Lorsque j'étais une petite fille, j'entendais mon père dire "la santé ça vaut des millions". En effet, c'est vrai. Prenez l'exemple de Barney Clark, le premier receveur du cœur artificiel. Regardez les 112 jours pendant lesquels il a agonisé et lutté pour retrouver la santé. On dirait que tant qu'il ne vous manquera pas un œil ou un orteil vous allez toujours vouloir viser le "jackpot". Vous savez, je n'ai jamais vu un coffre-fort suivre un corbillard!

Tout le monde veut être riche (millionnaire) mais à ne rien faire. Il est vrai que les jeux du hasard sont là, mais lorsque je vois un gang de bons à rien voler et même tuer pour pouvoir se rentrer une caisse de "24", ça m'écoeure! C'est pour ça que le monde veut être riche? Pour foirer?

Personnellement, je remercie le bon Dieu pour chaque tranche de pain que je mange le matin. Où sont-elles passées les vraies richesses de la vie? Dans les avis de décès!

Georgette Nassif
Québec

Quand ferez-vous votre prochain sondage sur Pierre Elliott Trudeau, vous la Centrale de l'enseignement du Québec? En faisant déclarer les lois 70, 111 anticonstitutionnelles parce que les décrets ne sont pas bilingues, vous appuyez:

- le rapatriement de la constitution;
- l'imposition du Canada Bill au Québec;
- la nuit des grands couts des provinces anglaises;
- Pierre Elliott Trudeau, auteur des mesures de guerre.

Maintenant vous devez accepter toutes les conséquences du Canada Bill. La libre circulation de la main-d'œuvre, soit la venue des professeurs anglais et français de l'Ontario, l'établissement éventuel d'un ministère de l'Éducation fédéral accepté par 50 pour 100 de la population dans sept provinces.

Il est vrai que la CEQ n'a pas voulu prendre position pour le "OUI" lors du référendum de 1980! Le nationalisme de la CEQ a varié suivant les gens en place (gouvernements) et selon le porte-monnaie des "profs". (Bills 13 et 22 parce que la CEQ n'aimait pas Bertrand et Bourassa!!!)

Cela vaut pour les autres syndicats dont le nationalisme a été l'opportunisme du porte-monnaie.

Par le fait même, vous venez de condamner le Bill 101 (charte de la langue française) du Québec.

Pierre Elliott Trudeau achève son triomphe sur nos erreurs bêtes.

M. Lachance
Québec

Censure La Radio suisse frustre un Québécois

Certains pensent peut-être que la censure dans le domaine des arts est un phénomène limité à l'URSS et à ses satellites, ou encore un mauvais souvenir des siècles passés. Eh bien, qu'ils se détrompent! Les "démocraties" occidentales ont elles aussi leurs Jdanov ou leur Metternich. A preuve.

Le 21 mars 1982, Denys Bouliane, compositeur québécois de 27 ans, qui étudie en Allemagne avec Gyorgy Ligeti, remporte le prix des jeunes compositeurs de Radio-Canada dans sa section (musique exigeant de 1 à 12 exécutants) ainsi que le grand prix du concours avec une oeuvre intitulée Jeux de société pour quintette à vent et piano amplifiés. La critique est extrêmement élogieuse, et le talent de Denys Bouliane est consacré. Aussi la Société Radio-Canada, par la voix de M. Jacques Bertrand, chef du service des émissions musicales au réseau français, commande-t-elle à Bouliane une oeuvre pour choeur et orchestre de chambre qui sera exécutée le 14 février 1983 par le choeur de la Radio suisse romande et l'Orchestre de chambre de Lausanne dans le cadre des activités de la Communauté ra-

diophonique des programmes de langue française.

Le 29 septembre 1982, Denys Bouliane envoie à MM. Henri Scolari et André Zumbach, de la Radio suisse romande, une lettre dans laquelle il donne des détails sur l'oeuvre: celle-ci sera d'une durée de 14 minutes, utilisera des textes du poète québécois Claude Gauvreau (textes que le compositeur joint à sa lettre) et s'intitulera Jappements à la lune, titre d'un des poèmes utilisés. Les destinataires de la lettre ne réagissent pas: ou bien ils n'ont pas lu les textes de Gauvreau — ce qui montre leur incompétence —, ou bien, s'ils les ont lus, ils sont d'accord — ce qui rend d'autant plus odieux leur comportement ultérieur.

Le 4 janvier 1983, le tiers du matériel est envoyé de Cologne à Lausanne par la poste. Le 14 janvier, la femme du compositeur, Normande Doyon, qui est à Cologne, obtient confirmation par téléphone que tout se passe normalement à Lausanne et que les premières répétitions sont prévues pour le début de février. Le compositeur, alors au Québec, doit apporter en Suisse le 22 janvier le reste du matériel.

Le 21 janvier, Normande

Doyon reçoit un appel téléphonique d'une secrétaire de la Radio suisse-romande — MM. Scolari et Zumbach sont des gens trop importants pour appeler eux-mêmes leur victime — qui lui déclare que l'oeuvre à laquelle Bouliane a travaillé pendant des mois ne sera pas exécutée parce que, dit-elle, les choristes trouvent les textes de Gauvreau "obsènes". M. Jacques Bertrand, de Radio-Canada, intervient aussitôt auprès du patron de la secrétaire, M. Zumbach, qui refuse de revenir sur sa décision de ne pas accepter l'oeuvre. M. Bertrand propose alors une solution de rechange: l'Orchestre de chambre de Lausanne donnerait, au lieu de Jappements à la lune, la première européenne d'un concerto pour piano de Bouliane, intitulé Douze tiroirs pour alléger votre descente, qui a été créé le 21 mars 1982 par l'Orchestre de chambre de Radio-Canada à Québec sous la direction de Jean-Michel Boulay avec comme soliste la pianiste Normande Doyon, femme du compositeur. Le chef d'orchestre, qui a dirigé la création québécoise de l'oeuvre et qui connaît bien la partition, se déclare disposé à se rendre à Lausanne pour

prendre charge des répétitions et de la création européenne. Et Normande Doyon se remet à travailler sa partie avec acharnement.

Le 27 janvier, le matériel des Douze tiroirs arrive à Genève. Or, le 31, MM. Zumbach et Scolari envoient aux intéressés un télégramme dans lequel ils refusent l'oeuvre, alléguant que le matériel est de mauvaise qualité et que l'Orchestre de chambre de Lausanne et son chef Armin Jordan ne veulent pas l'exécuter, vu les difficultés qu'elle comporte. Et pourtant, les musiciens de la petite ville de Québec, qui n'ont pas une réputation internationale et qui n'ont jamais fait de disques pour Philips, étaient passés au travers quelques mois plus tôt sans y laisser leur peau! Avec moins de répétitions qu'il n'en était prévu pour l'orchestre de Lausanne!

Il faut dire que, dans cette affaire, Radio-Canada, par la voix de M. Jacques Bertrand, a appuyé Denys Bouliane au maximum. Mais MM. Zumbach et Scolari n'ont pas hésité à revenir sur leurs engagements envers Radio-Canada parce que les textes surréalistes de Gauvreau ont choqué leurs chastes oreilles. Ils

ont même eu le cynisme de commencer leur télégramme en disant: "Le compositeur canadien Denys Bouliane joue de malchance". Evidemment, une malchance que ces nouveaux Jdanov ont créée de toutes pièces!

Un des nôtres, qui est un jeune compositeur de talent, vient d'être traité comme le dernier des derniers par les autorités de la Radio suisse romande. Mais pour qui ces gens-là se prennent-ils? Quand on est d'un pays — la Suisse — dont la prospérité provient en grande partie des fortunes accumulées plus ou moins frauduleusement dans le monde, on ne peut se permettre, me semble-t-il, de faire la morale à droite et à gauche. Aussi la Radio suisse romande doit-elle réparer dans les plus brefs délais le tort qu'elle a causé à Denys Bouliane et faire exécuter sur ses ondes et celles de la Communauté radiophonique des programmes de langue française l'une des oeuvres soumises par le compositeur et Radio-Canada. Autrement, on saura désormais ce que signifient la parole donnée et la liberté d'expression au pays de Guillaume Tell.

Jacques Boulay
Sainte-Foy

Robert-Giffard Rapport dénoncé par un contractuel

par Roger BELLEFEUILLE

Le rapport du commissaire enquêteur Roger Gélinas sur l'administration et le fonctionnement du centre hospitalier Robert-Giffard est pris à partie par l'un des "contractuels" de l'établissement dont le nom est mentionné dans ledit rapport. M. Michel Godin, conseiller à la direction générale, estime qu'en ce qui le concerne, M. Gélinas, directeur des finances du centre hospitalier de l'université de Sherbrooke, nommé pour cette enquête par le ministère des Affaires so-

ciales, a plutôt préféré retenir des "demi-vérités, des délations et autres ragots de même acabit", plutôt que les faits nécessaires à une opinion éclairée.

M. Godin tient rigueur à M. Gélinas de s'être abstenu de le rencontrer.

Dans une lettre qu'il vient de lui adresser, avec copie, entre autres destinataires, au ministre des Affaires sociales, ce contractuel à l'emploi de Robert-Giffard depuis janvier 1979, écrit: "Considérez bien, toutefois, que vous ne m'avez interrogé ni sur ma formation, ni

sur mon curriculum vitae, ni sur mon travail, ni sur mon rôle, ni sur mes honoraires et impôt, ni sur mon statut de "libre penseur" conseiller à la direction générale du centre hospitalier Robert-Giffard, bref, nous n'avons jamais échangé un traitre mot".

Pourtant, fait-il remarquer, les bureaux de l'enquêteur et de ses vérificateurs étaient situés à moins de 15 pieds du sien.

M. Godin se demande aussi pourquoi il est le seul contractuel "cible de vos commentaires scientiellement incomplets et maquillés",

alors que l'enquêteur a passé sous silence la présence d'autres employés de Robert-Giffard ayant ce statut.

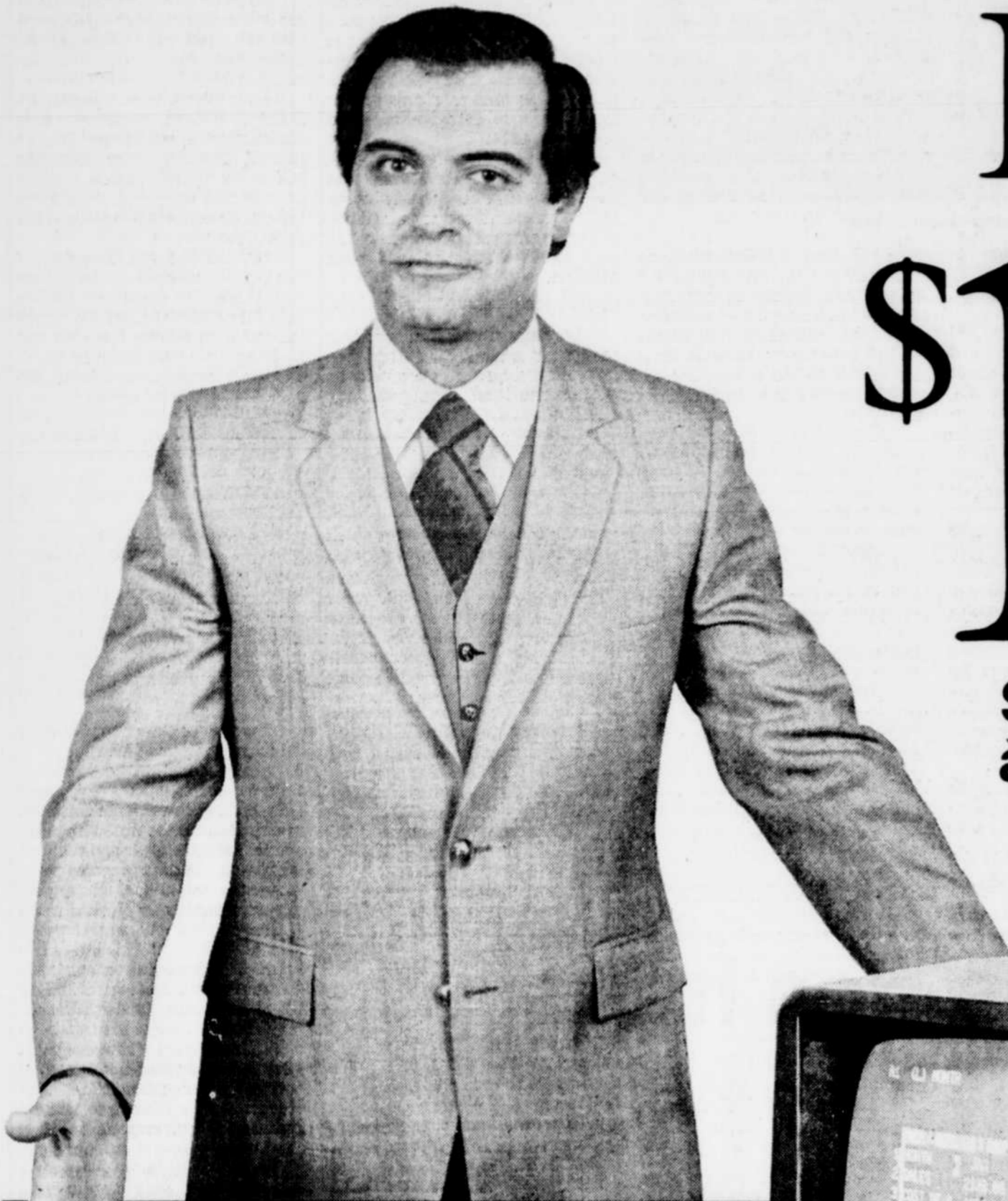
Dans son rapport de 127 pages remis au ministre des Affaires sociales le 11 mars, M. Gélinas consacre trois paragraphes au rôle et à la présence de M. Godin à Robert-Giffard.

M. Gélinas aborde entre autres "l'incohérence de la gestion du directeur général" qui se retrouve, écrit-il, dans l'engagement de "ce contractuel qu'est Michel Godin". Il signale que son engagement ne fait

Québec, Le Soleil, mardi 12 avril 1983

l'objet d'aucune décision du conseil d'administration. Que jusqu'en juillet 1982, aucune déduction à la source ne lui fut prélevée et d'autres allusions de même farine.

Pourtant, le même enquêteur, dans le dernier paragraphe, écrit: "Nous n'avons pu évaluer le travail de M. Godin au cours de notre enquête. Peu de gens savent réellement ce qu'il fait dans le centre. S'il n'est d'aucune utilité, pourquoi le directeur général a-t-il persisté à le maintenir en poste et, de ce fait, à faire encourir au centre des coûts non justifiés".



Épargnez \$10000

Système d'ordinateur Modèle III
à 2 disques de Radio Shack

au bas
prix de **2499⁰⁰** 3499⁰⁰



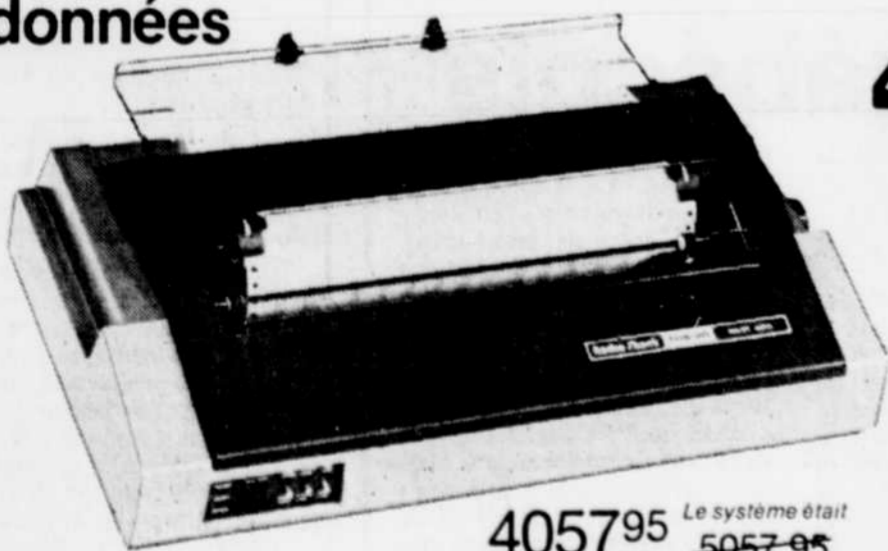
Système de traitement de texte 4457⁹⁵



Le système était
5457⁹⁵

Le système comprend: Modèle III 2 disques, 48 K, imprimante qualité machine à écrire DWP-410 et câble d'imprimante. Ajouter un logiciel de traitement de texte SCRIPSIT.

Système de traitement de données 4057⁹⁵



Le système était
5057⁹⁵

Ce système à prix abordable facilite les tâches. Il comprend: Modèle III 2 disques, 48 K, imprimante DWP-400 et câble d'imprimante. Voyez notre librairie de logiciels.

48K MODÈLE III

L'ordinateur de bureau devient maintenant un investissement au rapport exceptionnel. Idéal pour le responsable, le chef de service ou le professionnel occupé qui doit prendre des décisions sur-le-champ. Le Modèle III de TRS-80 est un ordinateur de gestion avec la mémoire néces-

saire pour l'emmagasinage et l'accès aux données nécessaires aux entreprises d'aujourd'hui.

Le Modèle III pour la maison. Présentez à votre famille au monde des ordinateurs. Le TRS-80 Modèle III de 16 K s'utilise avec des programmes* sur cassettes peu coûteux. Préparez budget ou classement électronique, enseignez les maths et l'épellation à vos enfants, ou programmez-le vous-même. 26-1062. Cour. 1399.00... **soldé à 999.00**

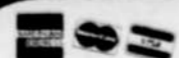
*Magnétocassette requis

Les marques déposées appartiennent à Tandy Corporation, Electroniques Tandy en est un utilisateur agréé

Radio Shack

Le géant des micro-ordinateurs™

TRS-80 #1



CES RABAIS SONT DISPONIBLES AUX:

CENTRE D'ORDINATEUR RADIO SHACK:
Ville de Québec 2095 boul. Charest o., Ste. Foy (418) 683-2149
Magasins Radio Shack avec gamme TRS-80 étendue:
Ville de Québec 2700, boul. Laurier (418) 651-2052
Chicoutimi 1, Place du Royaume (418) 543-9185